



Mémoire
Présenté par
Melle ISSA
ZOUMARI et
Kadidiatou

Université Cheikh Anta Diop de
Dakar
Faculté des Lettres et Sciences
Humaines Département de
Sociologie

GENRE ET POUVOIR POLITIQUE : LA
REPRESENTATION FEMININE
DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES
DES PARTIS POLITIQUES AU NIGER

Année académique :
2008/2009

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Université Cheikh Anta DIOP de Dakar



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Département de Sociologie

MEMOIRE DE DEA

THEME :

GENRE ET POUVOIR POLITIQUE : LA REPRESENTATION FEMININE
DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES DES PARTIS POLITIQUES AU NIGER

Présenté par :

Melle ISSA ZOUMARI

Kadidiatou

Sous la Direction de :

M. Moustapha TAMBA

Maître de Conférences

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2008/2009

Avec l'appui du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en
Afrique (CODESRIA)

DEDICACES :

- ✓ A toutes les personnes morales ou physiques qui luttent contre la discrimination basée sur le sexe,
- ✓ A tous ceux qui luttent pour l'égalité des chances pour un monde juste et équitable,

Ce travail est dédié !

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Nous ne pouvons citer les noms de tous ce qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail, qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements et notre profonde gratitude.

Plus spécialement :

- ✓ A ma famille pour tout son soutien inestimable
- ✓ A mon encadreur :

Mr Moustapha TAMBA, Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour :

- ∞ Sa disponibilité
- ∞ Sa patience
- ∞ Son appui
- ∞ Les conseils multiples et multiformes

Qui ont permis la réalisation de ce modeste travail. Trouvez ici mes sincères remerciements, ma reconnaissance et toute ma gratitude.

Je ne saurai finir sans adresser mes vifs remerciements également à Mrs Ibrahim Mamane et Souley Adjé à qui je dois une bonne partie de la documentation ayant servi à la réalisation de ce modeste travail.

Je n'oublie pas non plus Mr Boubé Namaiwa pour ses sages conseils et tout son soutien

Enfin à tous mes amis (es) pour leurs conseils et leurs soutiens

A tous, merci du fond du cœur

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

Introduction	1-2
PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3-29
CHAPITRE I CADRE THEORIQUE.....	4-25
Revue de la littérature.....	4-11
CHAPITRE II. CADRE METHODOLOGIQUE.....	26-29
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, INTERPRETATION ET ANALYSE DES RESULTAS DE L'ENQUETE.....	30-46
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....	31-41
CHAPITRE IV : INTERPRETATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....	42-46
Conclusion générale.....	47-49
Bibliographie.....	50-53
TABLE DES MATIERES.....	54-55
ANNEXES :	

Sigles et abréviations :

AFARD : Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement

BU : Bibliothèque Universitaire

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discriminations à l'Égard de la Femme

CNPCN : Commission Nationale Préparatoire à la Conférence Nationale

LASDEL : Laboratoire d'Études et de recherches sur les Dynamiques Sociales et le développement Local

MNSD : Mouvement National pour la Société de Développement

MPF/PE : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PNG : Politique Nationale Genre

PRN/MDS/P/PF/PE : Présidence de la République du Niger, Ministère du Développement Social de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

SDRP : Stratégie de Développement et la Réduction de la Pauvreté

SG : Secrétaire Général

SGA : Secrétaire Général Adjoint

SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté

INTRODUCTION :

Le Niger est un vaste territoire abritant une population très diversifiée composée de plusieurs groupes ethnolinguistique qui vivent en harmonie. Ce sont les Hausa, les Zarma-Songhay, les Touareg, les Peulh, les Arabes, les Gourmantché, les Boudouma, les Kanuri et les Toubou. La population féminine (50,7%) est légèrement plus élevée que la population masculine (49,3%).

La configuration du pays en termes de peuplement est le produit d'un long processus historique qui a jalonné la trajectoire des différents groupes en présence. Ces derniers ont su tisser à travers l'histoire des relations d'alliances matrimoniales, de parenté à plaisanterie, de coexistence pacifique qui constituent actuellement le socle qui cimente l'unité nationale. Les rapports que les membres d'un groupe entretiennent entre eux sont régis par des rapports aînés/cadets. Ils sont de ce fait inégalitaires. Dans ce contexte, les femmes et les enfants sont les plus lésés dans les prises de décision pour lesquelles leur avis n'est pas demandé quelle qu'en soit la situation. Dans l'imaginaire collectif traditionnel de ces sociétés, la femme est considérée comme un être inférieur par rapport à l'homme. La propriété foncière qui est prévue dans la loi est rarement appliquée pour le cas des femmes en matière d'héritage et parfois son avis compte peu ou est rarement sollicitée dans la prise des décisions en matière matrimoniale. Il en est de même en ce qui concerne la gestion des instances politiques. En effet, l'avènement de la démocratie pluraliste en 1991 et la multiplication des partis politiques qui s'en est suivi, ont été peu favorables à l'affirmation de personnalités féminines nigériennes dans les espaces du pouvoir. Il est cependant important de noter que les femmes ; citadines et rurales ayant ou non une occupation professionnelle, se sont alliées soit au parti au pouvoir, soit à un parti d'opposition dont elles se sentirent proches pour des raisons affectives, régionales ou ethniques ou tout simplement pour faire aboutir des revendications de besoins réels. Ces revendications étaient fortement marquées par des préoccupations sociales (santé, protection sociale, amélioration des conditions de vie des femmes...) et par l'égalité des droits juridiques. Toutefois, nous constatons sous l'influence de la modernité importée (le développement des moyens de communication, l'argent, l'exode, l'élévation de l'instruction, etc.), l'émergence des associations féminines, des avancées positives dans le sens de l'amélioration de la condition de la femme dont entre autres l'adoption de la loi sur le quota, la ratification de la convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à

l'égard des femmes (CEDEF)¹. Même si par ailleurs, la mauvaise interprétation de la religion et les us et coutumes font de certains concepts de l'approche genre (égalité, pouvoir...) un tabou, il faut admettre que la société (tradition, culture) n'a pas une emprise absolue sur les individus. En effet, les rapports marchands et capitalistes qui ont bouleversé ces communautés ont tendu à produire des types de relations sociales dans lesquelles les individus comptent, agissent par eux-mêmes, sans interférer à la communauté ou à la tradition. Par exemple dans le domaine matrimonial, aujourd'hui les intéressés ont leur mot à dire, les unions forcées tendent à disparaître dans ces sociétés, l'individu est libre de choisir son partenaire.

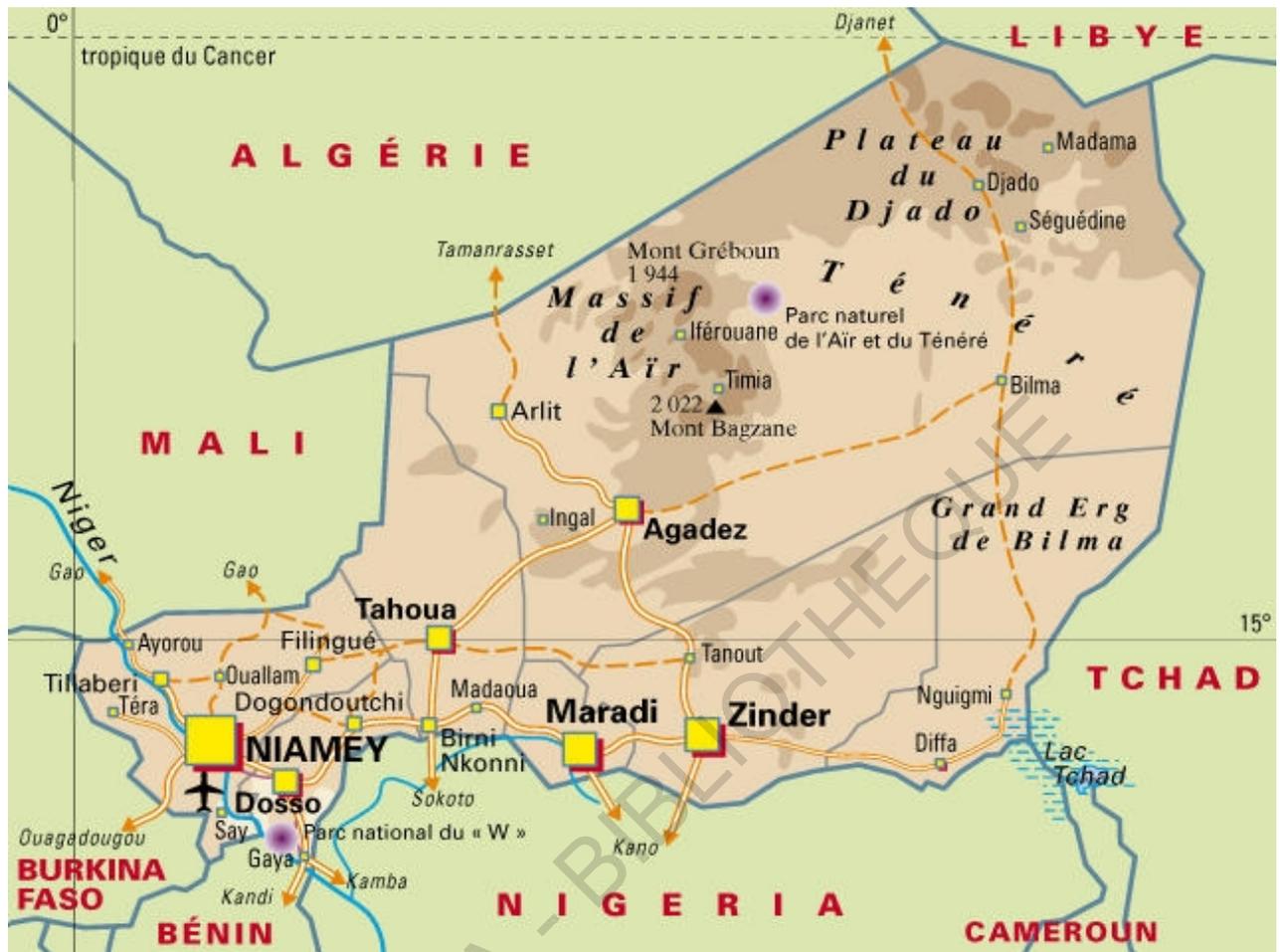
Au Niger, la problématique du genre a fait l'objet d'institutionnalisation et d'opérationnalisation par diverses organisations (l'élaboration d'une politique nationale genre par l'Etat à travers le Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant 2009-2018 entre autre), cependant les acquis sont restés très faibles.

C'est pourquoi cette étude sur « *genre et pouvoir politique : la représentativité féminine dans les instances de décision des partis politiques au Niger*, loin d'être un travail visant seulement à constater, par les statistiques, les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'exercice du pouvoir politique, se veut aussi une contribution à l'identification des raisons qui expliquent les disparités constatées aux différents niveaux de prise de décision dans les instances politiques. Le Niger compte une quarantaine de partis politiques ; ainsi pour des raisons d'ordre matériel et temporel nous nous limiterons aux instances suprêmes des deux grands partis politiques à savoir le MNSD Nassara (Mouvement National pour la Société de Développement) et le PNDS Tarayya (Parti Nigérien la Démocratie et le Socialisme). Le premier étant le plus grand parti nigérien avec 47 députés dont 8 femmes était anciennement parti-Etat, tandis que le PNDS est né en 1991 dans la dynamique de la démocratisation et a une option de Gauche, compte 25 députés dont 2 femmes. Ils sont donc assez représentatifs du paysage politique nigérien. De nos jours, le parlement étant dissous, aucun des partis politiques ne dispose de députés et une crise politique forte oppose ces deux grands partis.

Notre travail de recherche s'articulera en deux grandes parties : une première partie qui sera consacrée au cadre théorique et méthodologique et une deuxième partie qui traitera de la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude.

¹ PDS (plan de développement sanitaire) Niger, 2005 – 2009.

Titre: Carte de la république du Niger



**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE I CADRE THEORIQUE

1.1. Revue de la littérature

Ces dernières années, plusieurs études et rapports ont porté sur le genre à travers le monde. Il est particulièrement question de la persistance des inégalités et inéquités dans l'accès, la répartition, le contrôle et la gestion des ressources entre les hommes et les femmes. S'agissant du continent africain, ces travaux font état de disparités profondes dans les traitements que les sociétés réservent aux enfants des deux sexes, notamment dans l'accès à l'école et à la culture, la représentation des hommes et des femmes dans les instances électives et les nominations aux postes de décision.

Cette préoccupation date cependant d'au moins une génération. Ainsi, pour Christine Bard, c'est dans les années 1970 que des anthropologues féministes américaines réfléchissant aux rapports de pouvoir entre hommes et femmes, ont introduit la notion de « genre » : elles faisaient ainsi référence au rôle social des uns et des autres par opposition au sexe biologique, pour montrer que la place des femmes et des hommes dans la société est avant tout le produit d'une culture. Dans *Le Deuxième sexe*, ouvrage paru en 1949, Simone de Beauvoir avait, on le sait, déjà professé : '*on ne naît pas femme, on le devient*'. En effet, pour elle, la citoyenneté politique n'est pas neutre, elle a été historiquement, sociologiquement et politiquement masculinisée à travers un ensemble de représentations sociales qui identifient l'individualité au masculin et l'altérité au féminin. Au niveau international, la Conférence de Mexico de 1975² a marqué une étape importante dans le renouvellement des thématiques en matière d'égalité des sexes. Car, dans le plan d'action adopté par les gouvernements figurait la nécessité d'associer davantage les femmes aux processus décisionnels. Ainsi, pour la première fois la question du sexe du pouvoir était évoquée ; la revendication d'une égale représentation des sexes au sein du pouvoir politique a donc figuré tôt dans les textes internationaux. Pour ces auteurs, les premières apparitions de la notion d'égalité des chances remontent à la déclaration de Philadelphie, du 10 mai 1944, à la constitution de l'Organisation internationale du travail de 1945-46 et à la Convention 111 de cette institution de 1958. La Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, dite Convention CEDAW, adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 18 décembre 1979³ « *est l'un des instruments fondamentaux de la mise en œuvre d'une politique d'égalité qui a opéré un saut qualitatif entre*

² Christine Bard et al., *Quand les femmes s'en mêlent : Genre et pouvoir*, édition de la Martinière, 2004, France, p144.

³ Op.cit, p145

égalité formelle et égalité des chances ; entre proclamation d'égalité des chances et pratique de l'égalité » ; cette convention encourage les Etats signataires à adopter des mesures pour améliorer la participation politique des femmes.

La déclaration finale de la conférence mondiale de Pékin va dans le même sens, dans la mesure où la plate forme d'action adoptée affirme la nécessité d'accroître la participation des femmes à la prise de décision et demande aux gouvernements d'établir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, des mesures législatives. Aussi, les auteurs expliquent- ils comment les ONG présentes à la Conférence de Pékin se sont prononcées plutôt favorables au concept de parité et non pour les quotas en s'appuyant sur les quatre (4) principaux arguments⁴ :

De plus, pour eux, la notion de parité est posée comme un concept lié à la modernité, remettant en cause un fonctionnement social et une image symbolique des hommes et des femmes dans la société considérant que l'apport des femmes à la société est d'ordre éthique. Abordant dans le même sens, Hélène Rykmans, signale d'une part que l'exclusion des femmes, notamment par la non représentation équivalente à leur poids (51% de la population mondiale), l'absence de parité ou d'équilibre entre hommes et femmes dans certains secteurs de la vie sociale, et par leur insertion ou leur présence dans des secteurs non valorisés. D'autre part, elle note que la place des femmes dans les instances formelles de décision politique, comme le parlement, est toujours très faible et moindre que celle des hommes ; les postes de responsabilité politiques sont surtout occupés par des hommes ; les femmes élues dans tous les pays représentent 16%⁵ des parlementaires. Elle conclut que les femmes sont à l'échelle mondiale, largement exclues de la prise de décision malgré les principes de droit universels reconnus dans la Déclaration universelle des droits humains.

Derville et Pionchon abordent pour leur part, la question de la sous- représentation politique des femmes dans une perspective de résistance du champ politique à la féminisation. Pour eux, si un tel sexisme est bien repérable, l'explication de ce phénomène tiendrait surtout à la persistance des représentations sociales très largement diffusées et qui rendent l'engagement

1. ⁴ : Leur attachement à l'idée d'égalité, en référence à trois siècles de luttes des femmes pour obtenir le droit à l'éducation, à l'enseignement, au travail, à la contraception et à l'avortement ainsi que le droit de vote ;2 :Le caractère humiliant des quotas : les femmes représentant la moitié du genre humain, elles ne sont pas une minorité et ne peuvent donc pas être associées à un pourcentage inférieur à 50% ;3 :Les quotas constituent un risque, celui que ce pourcentage ne devienne en réalité un plafond, un seuil qui une fois atteint, serait indépassable ;4 : la volonté des femmes d'être présentes comme personnes humaines à part entière.

⁵ Hélène Rykmans, femmes et exclusion multiple et inclusion difficile : http://www.iteco.be/article.php3?id_article

politique au féminin difficile à penser et à admettre. Aussi, citent-ils moult exemples pour illustrer la forte résistance du champ politique à la féminisation. En effet, les femmes y subissent des discriminations spécifiques qui sont épargnées aux hommes, et qui ont pour résultat d'amoinrir leur légitimité et leur autorité politique et de rendre l'exercice de l'action politique plus pénible et décourageant pour les femmes que pour leurs collègues hommes. Cette étude révèle également que les femmes politiques sont d'abord défavorisées par le fait que les hommes sont très largement majoritaires dans les partis, notamment au niveau des postes dirigeants et dans les commissions d'investiture. Pour les auteurs, cela s'explique par le fait que les hommes ont davantage de chances d'être choisis comme candidats car ils sont objectivement mieux dotés que les femmes, mais aussi parce que les dirigeants partisans ont tendance à penser qu'un homme est par nature plus apte à faire campagne et à assumer un mandat : il est censé disposer d'une autorité, d'une légitimité, d'une disponibilité et d'une résistance qui font *a priori* défaut aux femmes. Ces auteurs qualifient les partis d'aujourd'hui comme « un lieu de confiscation du pouvoir au profit des hommes. »⁶Ce ne sont certainement pas les seuls lieux.

Dans le même ordre d'idées, Réjane Sénac-Slawinski traite aussi de la question de la représentativité des femmes dans les sphères décisionnelles. Elle pense que la parité comme principe voire comme culture, a ainsi assurément contribué à diffuser la critique féministe, en portant la conquête de l'égalité dans les lieux de pouvoir. En effet pour elle, l'application des lois dites « sur la parité »⁷ illustre la tentation de justifier le partage du pouvoir entre les sexes par le fait que les femmes apporteraient un plus dans l'action publique, en particulier en étant à l'initiative des politiques liées au soin des plus faibles. Ainsi, selon l'auteur, alors que le principe paritaire revendiquait la pensée des différences dans l'égalité, sa traduction juridique et électorale incarne une égalité dans la différence, c'est-à-dire une égalité sous condition. Cette vision est davantage soulignée par Hélène le Doaré, qui affirme que l'on peut penser qu'à cause de leur position centrale dans la reproduction de la vie et dans la gestion de la quotidienneté, avec ses caractéristiques temporelles, relationnelles, les femmes sont porteuses de valeurs individuelles et collectives qui leur sont spécifiques socialement. A cet effet ; incorporées dans le pouvoir, elles arriveraient à en changer la nature, à influencer ses objectifs. L'auteur illustre ses propos en se référant notamment à cette pensée de Petra Kelly : « maintenant que l'espèce humaine a pratiquement la capacité de détruire toute vie sur la

⁶ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, *la femme invisible, sur l'imaginaire du pouvoir politique*, France, 2005, pp53- 64.

⁷ Réjane Senac- Slawinski, le pouvoir a un genre : http://www.cain.info/article.php?ID_Revue . 2009, p3

planète, les femmes peuvent et doivent féminiser le pouvoir pour changer toutes ces tendances. L'objectif est non seulement de changer radicalement la situation de manque de pouvoir des femmes mais de redéfinir et transformer de manière non violente toutes les structures sociales patriarcales et les modes de vie existants ». ⁸. On peut y relever ici un fort optimisme dans le changement de la condition de la femme.

D'autres auteurs, comme Paul Désalmand, montrent combien, même à l'époque dite moderne, la femme peut être traitée comme un être inférieur et se voir refuser la liberté et les possibilités qui sont l'apanage des hommes. En effet, selon lui, beaucoup de penseurs, en général des hommes, ont affirmé que cette situation dans laquelle se trouvait la femme, était naturelle ; c'est-à-dire qu'elle était d'ordre biologique, liée à la nature de la femme. Il s'agit là d'un fait de culture, le résultat d'une évolution historique, et non d'un fait naturel. L'auteur ajoute aussi, que rien, ni dans le passé ni dans la biologie, ne justifie donc la ségrégation dont la femme est l'objet. Pourtant, aussi bien en Afrique que dans le reste du monde, celle-ci se heurte à l'obstacle des institutions et des mentalités ⁹.

S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, certains auteurs tentent d'établir un lien entre *luttés politiques et résistances féminines*, pour évoquer ainsi le titre même de l'ouvrage Ici, abordant la question des rapports entre les sexes par rapport au pouvoir, les auteurs ont tenu d'abord à faire la genèse du parcours des grandes figures féminines africaines dans la conquête du pouvoir. Pour elles, en Afrique, une vie politique féminine proprement dite ne se fit pas sentir avant les années 1950 sauf en Sierra Leone où, à Freetown, les femmes obtinrent le droit de vote dès 1930, ainsi que dans les quatre communes du Sénégal en 1945 ¹⁰. Ailleurs, elles n'avaient ni droit de vote ni celui de poser leur candidature. Leur statut dans le régime colonial ne leur permettait pas de s'exprimer de manière autonome, c'est pourquoi dans tous les pays, elles ont rejoint les hommes pour soutenir leurs revendications face à la puissance coloniale d'après Fatou Sarr. Ainsi, le repli des femmes s'explique d'une part par la lutte pour le pouvoir entre les partis politiques, dont elles feront souvent les frais et d'autre part, par l'attitude des hommes qui, délibérément les excluent des hautes sphères de décision.

⁸ Hélène le Doaré, du pouvoir politique et poétique : schéma d'un raisonnement. : http://www.cain.info/article.php?ID_Revue_2003, p 4

⁹ A la suite de Simone de Beauvoir, Stendhal ⁹, cité également par l'auteur, pense que « *L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain.* » ; cette pensée est partagée par Marx rapporté par l'auteur en ces termes : « *on juge du progrès d'un pays par la condition qui y est faite à la femme.* »

¹⁰ Fatou Sarr et al. ; luttés politiques et résistances féminines en Afrique : néo- libéralisme et conditions de la femme, édition Panafrika, 2007, p53

Plus loin, les auteurs précisent comment pendant la période coloniale les partis politiques et les syndicats se sont appuyés massivement sur les femmes pour leur capacité de mobilisation, cependant une fois l'indépendance acquise, elles ont été écartées. Les femmes sans instruction ont été cantonnées dans des espaces limités et les intellectuelles ont été promues de manière symbolique. Concernant l'évolution politique des femmes en Afrique, les auteures expliquent comment ces dernières continuent à évoluer dans les partis politiques de manière marginale car déjà peu nombreuses, les querelles entre les partis vont considérablement les affaiblir et leur éparpillement dans les partis réduit leur force. Dans ces conditions, les auteures rapportent qu'il a fallu attendre 1977, avec la création de l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD)¹¹, pour voir une nouvelle génération de femmes africaines poser de manière ouverte la question de l'égalité des sexes. Elles ont contribué à la définition de nouveaux cadres d'analyse des rapports hommes-femmes. L'AFARD a aussi largement contribué à promouvoir un vaste réseau de femmes chercheuses. En définitive, ces auteures estiment que la seule présence de quelques femmes à des postes de décision et l'agitation de certains problèmes de femme ne saurait constituer un certificat de crédibilité pour quelque processus qui se veut démocratique, ni témoigner d'un réel progrès de la cause des femmes. Dès lors, l'égalité entre les sexes ne passera pas par l'accès d'une minorité à des charges élevées mais par une intervention collective des femmes à tous les échelons de la vie civique et citoyenne.

Ces auteures incitent donc les femmes africaines à se battre au sein des partis politiques pour renforcer leur position et participer à la gestion du pouvoir, puisqu'elles doivent exiger les places qui leur reviennent dans les instances de décisions.

Sur un plan plus théorique, *La domination masculine* de P. Bourdieu, demeure un ouvrage essentiel pour tenter d'expliquer les rapports sociaux de sexes. Bourdieu y souligne les causes de la permanence de la domination des hommes sur les femmes dans toutes les sociétés humaines. Le livre s'appuie en particulier, sur une étude anthropologique de la société berbère de Kabylie.

L'auteur rapporte que la domination masculine s'entend par un « habitus » donnant aux femmes et aux hommes un rôle prédéterminé. Par exemple, les activités « traditionnellement » féminines comme la cuisine, obtiennent par 'magie' un statut noble lorsque les hommes s'y attèlent (le cas des chefs cuisiniers) ; ou encore celui de l'agriculture non industrialisée où les femmes sèment donne lieu à diverses réjouissances. Multipliant les exemples, Bourdieu

¹¹ Op.cit., p72

explique comment lors des débats ou discussions, on observe que les femmes se font plus souvent couper la parole que les hommes ; si elles réagissent de manière agressive, le groupe la jugera mal en la traitant de « harpie », ou sa réaction d'hystérique par exemple ; tandis qu'un tel comportement sera beaucoup plus accepté chez l'homme. Il ressort de cet ouvrage que la domination masculine tente notamment de se perpétuer par un processus de déshistorisation ; par exemple, les préférences, les activités et les attitudes féminines seraient naturellement dévolues aux femmes (habillement, éducation des enfants, assistance sociale...). Bien qu'il s'agisse d'un processus culturel tentant par sa déshistorisation de se donner les aspects d'un processus objectif et naturel. Pour Bourdieu, ce processus rend les femmes prisonnières de l'image qui leur est imposée par la société. D'ailleurs il témoigne avoir : « *aussi toujours vu dans la domination masculine, et dans la manière dont elle est imposée et subie, l'exemple par excellence de cette soumission paradoxale, effet de ce que j'appelle la violence symbolique, violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance. Ou plus précisément, de la méconnaissance de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment.* »

¹²L'auteur n'aborde pas ici la question proprement politique, mais les déterminants sociologiques qu'il avance méritent d'être pris en compte.

Pour ce qui est de la participation politique des femmes nigériennes singulièrement, il convient de préciser d'emblée que le domaine demeure très peu exploré par les chercheurs en sciences sociales, dont les sociologues. En effet, les quelques rares travaux disponibles sur le sujet sont généralement l'œuvre des ONG et des institutions internationales de développement. Le principal ouvrage qui a abordé le problème de manière spécifique reste : *Les femmes et la politique au Niger* du linguiste Abdou Hamani. Tout comme la sénégalaise Fatou Sarr, l'auteur a aussi d'entrée en matière fait l'historique de la lutte des femmes pour leurs droits tant sur le plan national que sur le plan international. Ainsi, il y ressort que la sous-représentation des femmes dans les sphères du pouvoir politique est un problème, pas seulement national mais mondial. L'auteur signale cependant qu'au Niger quelques faibles progrès ont été réalisés dans le domaine. Car, il souligne que de la période pré-coloniale à nos jours, la femme nigérienne a été partie prenante de toutes les luttes ; elle a été impliquée dans diverses formes d'actions politiques, ce qui a sensiblement modifié sa situation au sein de la famille et dans la société toute entière.

¹² Pierre Bourdieu, *la domination masculine*, édition seuil, Paris, 1998, P 7.

Selon l'auteur, l'analyse des obstacles à la participation politique des femmes apporte des preuves fiables sur le handicap dont elles souffrent. En effet, seuls 2,72% des membres du gouvernement étaient des femmes de 1957 à 1999¹³; elles sont encore moins visibles dans les directions des partis politiques. Cette faible participation des nigériennes au processus de prise de décision a été vivement dénoncée par le mouvement des femmes nigériennes des années 1990. Ce mouvement qui a nourri l'espoir d'une véritable représentativité et d'une participation démocratique des femmes dans la vie politique a été profondément mis en péril par des handicaps sociaux et économiques qui ont contribué à maintenir les femmes dans un état d'infériorité et de dépendance permanentes d'après l'auteur.

Dans la conclusion, il préconise deux stratégies pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes en politique au Niger sans empêcher au pays de poursuivre d'autres objectifs tout aussi prioritaires. Il y a d'abord les mesures correctives visant à éliminer la discrimination héritée des disparités socio économiques ; il y a ensuite les mesures préventives visant à prévenir toute discrimination à l'avenir. Au titre des mesures correctives, il s'agira de la mise en œuvre par l'Etat d'une politique active de réduction des disparités entre hommes et femmes. Quant aux mesures préventives, l'affirmation du rôle de la société civile et la participation garantie des femmes à la vie politique sont des actions de nature à favoriser la participation plus accrue des femmes nigériennes à la vie politique. On peut regretter que tout en mettant en exergue le rôle historique joué par les femmes, l'auteur n'explore pas la dynamique et les déterminants des luttes opposant les hommes et les femmes dans les lieux de pouvoir et de décision, en même temps qu'il semble considérer la société civile comme un magma compact et neutre alors même qu'ici également se jouent des enjeux liés à l'appartenance sexuelle. En tout état de cause, seule une analyse véritablement sociologique pourrait aider à mieux comprendre les ressorts de la participation politique des femmes.

Outre l'ouvrage de Hamani, ont également été consultés divers autres rapports d'ONGs, des mémoires et des rapports d'études du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE) en charge du volet genre ; notamment le document cadre de la Politique Nationale Genre (PNG), la Stratégie Nationale en matière du genre 2009- 2018. Il ressort clairement de ces études qu'au Niger, on enregistre une disparité importante dans la participation politique des hommes et celle des femmes. La situation actuelle donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l'essentiel du pouvoir politique. En effet, les fonctions politiques et administratives les plus importantes sont exercées par les hommes,

¹³ Abdou Hamani, les femmes et la politique au Niger ; édition Harmattan, Paris, 2001, p47.

tandis qu'aux femmes reviennent les fonctions qui sont le prolongement de leurs activités au sein du ménage.

D'autre part, l'analyse des différentes sphères de décision politiques et administratives (Assemblée Nationale, Gouvernement et organisations communautaires de base) fait ressortir une double disparité homme- femme : une disparité dans l'accès à la décision se caractérisant par un écart numérique parfois très important au détriment des femmes dans toutes les sphères de décision. Plus on avance sur les échelles supérieures de participation qui sont le pouvoir de négocier, défendre son point de vue et contrôler la décision, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes. A l'Assemblée Nationale par exemple, malgré l'évolution constatée en termes de présence de femmes (14/113 en 2004 contre 1/83 en 1999)¹⁴, en dépit d'un droit égal au vote, la capacité d'influence et de contrôle par les hommes et les femmes n'est pas identique au regard des postes occupés et du nombre relativement peu important des femmes. Au sein des formations, « où sont conçus les programmes de société en matière de développement, le niveau de participation des femmes est faible » souligne la PNG.

Or, aujourd'hui, le défi de la participation est celui du renforcement de l'accès des femmes à la décision, mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière. En résumé, ces différentes études font ressortir que malgré la ratification par le Niger des conventions internationales qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (CEDEF, CDE), l'élaboration d'une politique nationale genre (PNG) et des dispositions constitutionnelles qui vont dans le sens de cette égalité des chances, les rapports sociaux de genre présentent des disparités significatives en faveur des hommes. Il ressort dans l'ensemble que la question de la représentation politique de la femme est souvent vue sous le prisme étroit de la tradition, de la nature humaine, de la colonisation, de la faiblesse des dispositifs institutionnels de contrainte notamment. Très rarement, l'action sociale est mise en exergue, alors même que, pensons-nous, il doit y avoir de « bonnes raisons » comme dirait Boudon, pour qu'une telle discrimination perdure au sein des instances de décision.

¹⁴ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, *Politique Nationale Genre*, (PNG) 2008, pp24- 25

1.2. PROBLEMATIQUE :

Depuis plusieurs décennies, la problématique du genre est, on l'a vu, devenue une priorité dans les orientations stratégiques des organisations internationales et des gouvernements qui mettent l'accent sur l'équité de traitement entre hommes et femmes. En dépit de cet intérêt, le genre est devenu un domaine de recherche à investir eu égard à l'importance des disparités qui existent entre les hommes et les femmes surtout en ce qui concerne leur participation active aux processus et structures de prise de décision.

En effet, en Afrique comme partout ailleurs, en général la recherche sur le genre est profondément ancrée dans l'étude de l'institutionnalisation du vécu et des conséquences multiformes de l'ordre patriarcal qui régit la société et nourrit l'imaginaire collectif et les représentations. La caractéristique des sociétés humaines, la position différentielle des femmes et des hommes par rapport au pouvoir, les déséquilibres structurels qui empreignent la définition de la règle sociale, les situations plurielles qui caractérisent la réalité quotidienne des individus..., l'ensemble des mécanismes qui sous-tendent la domination, l'exclusion ou la marginalisation des femmes au sein de l'espace sociétal et/ou des initiatives de développement sont des thèmes de préoccupation qui y sont abordés¹⁵. Malgré tous les engagements nationaux et internationaux pris afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes des participantes africaines : telle a été la conclusion du forum des ONG organisé lors de la septième (7^e) conférence régionale sur les femmes qui s'est tenue du 6 au 14 octobre 2004 à Addis Abeba¹⁶.

Au Niger en particulier, en dépit des actions de développement entreprises en faveur des femmes, la problématique du genre est très accentuée du fait de la faible représentation des femmes aussi bien en quantité qu'en qualité dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux et sur tous les plans. De plus, leurs conditions socio-économiques évoluent lentement. En effet, les indicateurs socioéconomiques utilisés pour mesurer le développement montrent qu'il y a des différences significatives entre l'homme et la femme au Niger : d'abord, sur le plan politique les femmes ne sont pas parvenues à s'imposer au sein des instances de prise de décisions et des structures de conquête du pouvoir. Elles sont cantonnées dans des rôles subalternes qui permettent l'ascension des hommes vers la prise du pouvoir ; ensuite ; sur le plan économique l'accès et le contrôle des ressources économiques et les

¹⁵ Dr Marema Touré, la recherche sur le genre en Afrique : quelques aspects épistémologiques, théoriques et culturels, 1997, p 2

¹⁶ Fatou Sarr et al. ; lutttes politiques et résistances féminines en Afrique, 2007, p 12

moyens de production par les femmes restent faibles, très difficiles et limitent ainsi leur pouvoir économique ; et enfin sur le plan social, la plupart des femmes se contentent de leurs rôles de reproduction, même les femmes leaders sont très peu soutenues et encouragées.¹⁷ Il ressort de la même source les chiffres suivants comme preuves supplémentaires pour montrer la faible représentation des femmes dans les instances décisionnelles. Ainsi, au parlement nigérien il n'y a que quatorze (14) femmes sur les cent treize (113) députés ; jusqu'au 30 décembre 2004, six (6) postes ministériels sont occupés par des femmes sur les vingt six (26) disponibles; il n'y a que deux (2) femmes ambassadeurs sur les dix neuf (19) ; sur trois mille sept cents quarante sept (3747) élus locaux il n'y a que six cents soixante une (661) femmes ; dans les partis politiques elles ne sont que cent soixante quatre (164) sur dix mille quatre-vingt-onze (1091) membres, enfin au niveau de la société civile, on dénombre deux cent quinze (215) femmes membres des ONG et associations sur un total de six cent quatre vingt cinq (685) membres.

La faible présence des femmes dans les instances politiques peut être expliquée en partie, par le retard accusé du fait de leur exclusion forcée par le colonisateur des espaces du pouvoir. Le nouveau statut social et les rôles et fonctions qui leur sont assignés dans une société patriarcale coloniale ou religieuse, en les privant de la liberté de se mouvoir dans l'espace public en les confinant dans la sphère domestique, les a gravement handicapées.¹⁸ Cependant il faut signaler qu'au Niger les femmes ont réussi à faire une certaine percée aussi bien au gouvernement qu'à l'assemblée nationale suite à l'adoption de la loi sur les quotas. En effet, le Niger est un des rares pays à avoir adopté une loi sur le quota qui prévoit qu'un minimum de 10% des postes électifs doit être occupé par des femmes et qu'un minimum de 25% des postes nominatifs soit aussi occupé par des femmes.¹⁹ C'est d'ailleurs cette loi sur les quotas qui a permis de rehausser le nombre des femmes à l'Assemblée nationale. Au niveau de cette institution, leur nombre est passé d'une (1) seule représentante sous la première mandature à quatorze (14) aujourd'hui sur un total de cent treize (113) députés.²⁰ Malgré ces avancées significatives, beaucoup reste encore à faire, car même si les femmes ont fait une percée au gouvernement, elles sont encore loin d'y exercer le même pouvoir que les hommes. On constate en effet que les hommes occupent généralement des portefeuilles relatifs à la production (finances, commerce, transport, industrie, mines...) et les femmes des portefeuilles relevant de la reproduction sociale (éducation, santé, affaires sociales...).

¹⁷ ONG SongES Niger, Quelle formation genre pour quelle publique cible ? (Communication), 2004, p 5

¹⁸ Fatou Sarr et al. ;luttres politiques et résistances féminines en Afrique, 2007, p 70

¹⁹ NDI, Promotion politiques des femmes au Niger : obstacles et stratégies, (rapport forum), 2003, p 3.

²⁰ IPA0 Niger, <http://www.panos-ao.org> . p 2

Nouvelles venues, elles sont soumises à de fortes pressions pour accepter les priorités et les points de vue de la majorité masculine. Si elles mettent en avant l'intérêt exclusif des femmes, elles peuvent provoquer des réactions négatives. Le nombre est décisif et une petite minorité de femmes se heurte souvent à de grandes difficultés dès qu'elle veut se faire entendre.²¹ La même source rapporte que la présence des femmes dans les bureaux des partis politiques révèle le même processus d'assujettissement des femmes, fondamentalement comparable à la tendance de nommer au gouvernement des femmes à des fonctions de reproduction sociale. Ainsi, sur vingt sept (27) partis politiques totalisant mille quatre vingt onze (1091) représentants, seules trois (3) femmes ont accédé au poste de vice présidente, les cent trente et une (131) autres étant des simples membres des instances dirigeantes. Le nombre de femmes diminue à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie. Même en tant que membres des instances dirigeantes on relève que les femmes occupent essentiellement les postes chargés des problèmes sociaux (promotion de la femme et de l'enfant, santé, éducation), ou de simples postes de conseillères. Pourtant elles jouent un rôle de plus en plus important dans la vie de ces partis et elles leur donnent davantage de forces et de vitalité. On comprend dès lors les préoccupations actuelles des femmes.²² . En effet, nous constatons que malgré toutes les politiques de promotion de la parité et de l'équité, au Niger, l'on se rend compte que les partis politiques tardent à traduire en actes l'équité et la participation effective des femmes au niveau des partis politiques, plus particulièrement au sein des instances décisionnelles.

Malgré cette reconnaissance des droits politiques de la femme nigérienne, force est de constater que sa représentation dans les instances décisionnelles a été faible. Il a fallu attendre 1988 pour voir une femme accéder au gouvernement. De 1960 à 2004, sur 696 députés élus dans les législatures successives, on ne compte que 28 députés femmes.

Même si les femmes ont participé à la lutte de libération nationale contre la pénétration occidentale (l'exemple le plus emblématique est celui de la reine Mangou), on peut considérer que c'est la marche du 13 mai 1991 qui constitue l'acte fondateur de la lutte pour l'émancipation politique de la femme nigérienne. Ce jour là, environ un millier de femmes est sorti pour exiger une meilleure représentation aux travaux de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale (CNPCN). Elles avaient obtenu gain de cause et, cette première victoire a galvanisé le mouvement pour la défense des droits des femmes. Depuis 1992, la date du 13 mai a été officiellement instituée « Journée Nationale de la Femme Nigérienne » pour rendre hommage aux femmes et pour que la flamme ne s'éteigne jamais.

²¹ Abdou Hamani, Les femmes et la politique au Niger, éd, Harmattan, 2001, p 41.

²² Op.cit, pp 43-46.

Le contexte spécifique des années 1990 avec la libéralisation politique, la montée en puissance du mouvement pour le genre, l'apparition de plusieurs ONG et associations dirigées par des femmes a favorisé l'émergence des femmes dans la vie publique.²³

Mais au sein des partis politiques, les femmes ont toujours joué un rôle secondaire. Elles sont très peu présentes dans les directions des partis politiques et ne sont que faiblement représentées sur les listes des candidatures (cf. Hamani, 2000).

En 1995, naissait le Réseau Nigérien des Femmes Ministres et Parlementaires avec pour objectif de faire pression sur les partis politiques pour une meilleure représentation des femmes sur les listes électorales. Les membres du réseau avaient organisé une tournée à la veille des élections du 24 novembre 1999 pour encourager les femmes à voter pour les partis politiques qui ont une forte représentation féminine.

Au Plan institutionnel, la création en 1994 d'un ministère du Développement social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant est une avancée significative dans la prise en compte des droits des femmes. Ce ministère a été toujours dirigé par une femme.

On peut considérer aujourd'hui que des progrès importants ont été réalisés et le poids électoral des femmes est devenu un enjeu pour les partis politiques.

La loi n°2000-008 du 7 juin 2000 qui institue un quota minimal de 10% pour les femmes dans les postes électifs ainsi que son décret d'application (n°2001-56/PRN/MDS/P/PF/PE du 28 février 2001) ont ouvert la voie à une représentation des femmes dans les instances politiques de décision. Il s'agit de l'application de la discrimination positive qui permet de faire la promotion d'acteurs, qui pour diverses raisons sont marginalisés.

Ce qui nous amène dans le cadre de ce travail à formuler la question de recherche suivante :

Dans quelle mesure les stratégies de positionnement et de promotion des responsables politiques masculins au sein des directions des formations politiques, MNSD et PNDS, tendent-elles à créer significativement des effets émergents, notamment une sous-représentation des femmes au niveau décisionnel dans toutes les sections desdits partis ?

²³Care International au Niger, *Etude sur la Gouvernance locale et les femmes. L'Impact des décisions des élus locaux sur les femmes*, Niamey, 2006.

1.1. Objectifs de la recherche

Dans ses grandes lignes, ce travail vise les objectifs suivants :

1.3.1. Objectif principal.

Comprendre les facteurs explicatifs de la faible représentation des femmes au sein des instances décisionnelles des partis politiques (MNSD et PNDS) au Niger.

1.3.2. Objectif spécifique 1

Comprendre la persistance d'iniquités et d'inégalités de genre au sein de structures politiques censées promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et la Bonne gouvernance ;

1.3.3. Objectif spécifique 2

Tenter de mettre en exergue la responsabilité de l'acteur et les types de stratégies mis en œuvre dans le phénomène de marginalisation politique des femmes dans les instances décisionnelles des partis politiques, à l'inverse des explications qui se contentent d'incriminer systématiquement le poids de la tradition ou de la culture du Sahel.

1.2. Les hypothèses du travail.

Relativement à ce qui précède, deux hypothèses ont été formulées :

1.2.1. Hypothèse principale

Etant donné que la détention de postes décisionnels dans les partis politiques procure généralement influence, prestige et prébendes, la probabilité paraît grande que les titulaires et les postulants masculins au MNSD et au PNDS s'investissent, de manière autonome, en vue de leur préservation sinon d'acquisition de meilleures positions, en tentant de faire davantage revêtir un caractère androcentrique à la fois les profils et les attributions des fonctions, de manière à dissuader voire à disqualifier les femmes, même politisées de la compétition.

Hypothèse spécifique

Les femmes candidates au MNSD et au PNDS semblent avoir tendance à convoiter davantage les postes électifs exigeant à la fois une moindre exposition au public et une

charge restreinte de travail, de manière d'une part à ménager leur vie conjugale, d'autre part à disposer du temps libre pour les tâches domestiques familiales.

1.3. Justification du sujet

Nous avons choisi ce sujet et surtout ces deux partis politiques pour deux raisons simples :

- D'abord pour apporter notre contribution en tant que nigérienne au processus de la promotion du genre en cours dans notre pays ;

Ensuite, par rapport au choix des partis parce que le MNSD et le PNDS constituent les plus grands partis politiques du pays, donc sensés donner l'exemple de la prise en compte du genre à notre avis et qu'il serait illusoire de vouloir étendre notre étude sur tous les partis politiques (une quarantaine). Nous tenons également à préciser que notre travail de recherche n'a aucun objectif comparatif.

1.4. Définition de certains concepts en rapport avec notre sujet.

Pour permettre au lecteur de mieux comprendre le sens de notre travail, il nous semble utile de clarifier certains concepts clés.

Effets pervers : résultat indésirable, pour l'individu ou pour la collectivité, de l'agrégation des comportements individuels rationnels. La faillite de la *last national bank* (1932), décrite par R.K. Merton dans son analyse des prédictions créatrices ou le *paradoxe de l'action collective* mis en évidence par M. Olson, sont des exemples d'effets pervers.

Genre : ce terme est utilisé en Sociologie pour désigner le masculin et le féminin.

La généralisation de l'usage de ce terme manifeste la volonté de distinguer le sexe (caractère biologique) et le genre qui est une construction sociale. Le terme « genre » renverrait donc plus directement à cet ensemble de règles implicites et explicites régissant les relations femme/homme et leur attribuant des travaux, des valeurs, des responsabilités et des obligations distinctes. Ces règles s'appliquent à trois niveaux : le substrat culturel (normes et valeurs de la société) ; les institutions (familles, système éducatif et de l'emploi...etc.) et les processus de socialisation, notamment au sein de la famille.

Inégalité : différence de traitement positive ou négative entre les femmes et les hommes. L'inégalité est un concept essentiel à l'analyse des rapports sociaux de sexe. On a tendance à penser l'inégalité comme nécessairement négative, en posant l'égalité comme norme. Or

l'inégalité peut être justifiée si elle vise à corriger d'autres inégalités, on parle alors de discrimination positive.

Individualisme : la notion d'individualisme désigne en sociologie, non la doctrine morale qui porte le même nom, mais une propriété que certains sociologues tiennent pour caractéristique de certaines sociétés et particulièrement les sociétés industrielles modernes : dans ces sociétés, l'individu est considéré comme une unité de référence fondamentale, à la fois pour lui-même et pour la société. C'est l'individu qui décide de son métier, qui choisit son conjoint. Il assume en toute liberté ses croyances, ses opinions. Il faut répéter que la notion d'individualisme est l'objet de définitions variables selon les auteurs. Tocqueville insiste sur le développement de l'espace privé. Durkheim sur l'extension de l'autonomie de l'individu en matière normative et éthique. Simmel et, à sa suite Parsons sur le développement des relations universalistes et affectivement neutres. Marx qui s'inspire sur ce point comme sur beaucoup d'autres de Darwin, avait de son côté insisté sur l'isolement des individus qui résulte de leur concurrence sur le marché.

Individualisme méthodologique : conception épistémologique selon laquelle l'étude des phénomènes sociaux doit se fonder sur l'analyse des comportements individuels et de leurs effets d'agrégation. L'expression 'individualisme méthodologique' désigne les méthodes qui analysent les phénomènes sociaux comme le produit d'actions individuelles agrégées.

C'est à ce courant de recherche qu'adhère Raymond Boudon. Ce concept, développé par plusieurs auteurs et notamment, J. Schumpeter, regroupe l'ensemble des méthodes utilisées pour analyser des phénomènes sociaux comme la résultante d'actions individuelles. Il s'oppose de ce fait à la méthodologie holiste qui consiste à expliquer les phénomènes sociaux comme le résultat du fonctionnement d'un système social dans lequel l'individu est soumis au système et n'a de ce fait pas d'autonomie personnelle.

Comme le développe Paul Prigent, les travaux de recherche effectués au sein de ce courant s'articulent autour de plusieurs thèmes développés par différents auteurs :

D'abord des auteurs comme Gordon Tullock, James Buchanan, Mancur Olson, défendent des théories selon lesquelles l'action individuelle est toujours motivée par une rationalité déterminée souvent maximisatrice d'utilité. C'est ainsi, que Buchanan et Tullock montrent que l'homme politique agit souvent non pas dans l'intérêt public mais dans son propre intérêt. Ensuite d'autres auteurs, théoriciens de la rationalité limitée comme Herbert A. Simon, James C. March, Michel Crozier, relativisent la position précédente et reconnaissent à l'individu une

rationalité limitée. Ils définissent *l'homo sociologicus* qui se caractérise par une rationalité limitée et un comportement plus axiologique. C'est la remise en cause des théories économiques classiques qui défendent l'idée d'un *homo oeconomicus* rationnel, capable de trouver la solution optimale à tous les problèmes, calculateur et parfaitement libre de toutes pressions extérieures. Ce paradigme s'oppose au holisme, dont le sociologisme ne nous convainc guère.

Comme l'a montré l'examen de certains travaux, certains auteurs mettent en avant, on l'a vu, les éléments de culture ou de la tradition pour rendre compte du phénomène de la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. C'est là une approche de type holiste, dans laquelle des auteurs comme Durkheim, Bourdieu, Parsons en particulier, soulignent le poids des structures sociales et des représentations sur les individus dans la société. Ces théoriciens considèrent que les faits sociaux doivent être expliqués en corrélation avec le groupe ou la société. Ainsi, selon Durkheim, les actes individuels ne peuvent être expliqués que si on étudie la société et les normes sociales qu'elle impose à ses membres. Par l'éducation, qu'il reçoit, l'individu intérioriserait des schèmes de comportements et de conduites (Bourdieu), des manières d'agir, de penser et de sentir (Durkheim), en somme, tout un *habitus* devant alors permettre d'expliquer ses agissements, ses choix et ses goûts. Pour eux, d'être construite socialement, toutes les pratiques sociales sont déterminées par des forces surplombantes face auxquelles l'individu reste largement impuissant. Aussi, privilégient-ils « l'explication » à la « compréhension » (W. Dilthey), le social sur l'individuel (E. Durkheim), le système sur les acteurs (T. Parsons). (Résumé de : J. Largeault : 523-527). Bourdieu en particulier, met en évidence une sorte de surdétermination des pratiques sociales par les structures. En effet, dans **Le sens pratique** (1980), il développe sa réflexion sur la notion d'*habitus*, ces « structures structurées structurantes » où les groupes humains sont formés par leurs conditions initiales et forment dans ce cadre leurs conditions ultérieures, entre conditionnement et liberté.

Cependant, cette approche ne semble pas à notre avis suffisamment pertinente pour rendre compte du phénomène de la faible représentativité féminine dans les instances décisionnelles des partis politiques (MNSD, PNDS) au Niger. Notamment parce qu'elle ne met pas en exergue l'autonomie de l'acteur social, qui en tant qu'être social, doté d'une rationalité limitée, peut agir significativement sur le cours des événements.

Parti politique : le parti politique est tout groupe organisé qui se fixe comme objectif soit de conquérir le pouvoir politique soit d'être en mesure d'influencer les décisions prises dans le champ politique.

Pouvoir : pour Max Weber le pouvoir ou la puissance signifie : toute *chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance. Aussi pour lui, toute personne qui fait la politique aspire au pouvoir. Soit parce qu'elle le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'elle le désire pour elle-même en vue de jouir des sentiments de prestige qu'il confère*²⁴

Quotas : mesure contraignante obligeant à engager, à promouvoir ou à élire, à présenter dans les manuels, les médias etc. un certain pourcentage de femmes afin d'arriver soit à la parité, soit à une représentation équitable des deux sexes.

Représentativité : qualité de quelqu'un, d'un parti, d'un groupement ou d'un syndicat dont l'audience dans la population fait qu'il peut s'exprimer valablement en son nom.

1.7. Cadre conceptuel :

Dans le souci de mieux rendre compte de la problématique du genre dans les instances dirigeantes politiques au Niger, il nous paraît indispensable de déterminer un concept opératoire qui orientera le choix des paradigmes qui nous serviront ensuite de modèle d'analyse pour les données qui seront recueillies sur le terrain de l'enquête.

²⁴ M. Weber, *le savant et le politique*, édition Plon, collection 10/18, p 101

17.1 -Concept opératoire :

De prime abord, la lecture de la documentation disponible fait ressortir que depuis toujours les rapports entre les hommes et les femmes sont inégaux confinant les femmes dans les tâches domestiques.

Ainsi, des concepts comme la *parité*, et *l'équité nous semblent* importants dans le cadre de cette recherche. En effet, nous constatons que les femmes sont sous représentées dans les sphères décisionnelles au Niger en général, et dans les bureaux des partis politiques en particulier, où les quelques postes qu'elles occupent relèvent généralement de la reproduction sociale. Ce qui prouve de manière irréfutable à nos yeux, l'absence d'équité entre les hommes et les femmes.

Ces concepts permettront donc d'appréhender la faible représentativité féminine dans les instances décisionnelles politiques au Niger.

Tout comme le *genre*, les concepts de *parité* et d'*équité* sont des concepts nouveaux en vogue ces dernières années dans les recherches en sciences sociales, notamment en sociologie.

Dans le lexique de sociologie la *parité* est définie comme : « synonyme d'égalité, cette notion renvoie le plus souvent à la nécessité d'assurer l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux de l'organisation sociale. La persistance de ces inégalités dans les sociétés contemporaines marquées par un idéal démocratique est de moins en moins acceptée. »

Dans la même source *l'équité* est selon André Lalande : « le sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste. » Les auteurs signalent qu'il n'y a pas lieu d'opposer égalité et équité. Dans la mesure où est équitable ce qui est juste, et est juste ce qui est égal, l'équité est toujours un moyen d'atteindre une forme d'égalité.

Le dictionnaire français Encarta 2008 quant à lui définit la *parité* comme étant une « égalité numérique dans la représentation (de deux ou plusieurs groupes) au sein d'une institution ou d'une organisation. Exemple la parité entre hommes et femmes en politique. »

L'*équité* y est définie comme « qualité qui consiste à reconnaître le droit de tous et de chacun. ». L'un dans l'autre, les deux concepts visent une certaine justice sociale. Justice sociale qui est selon Marc Montoussé et Gilles Renouard, un idéal qui correspond à une répartition équitable des ressources matérielles et symboliques (pouvoir, prestige, reconnaissance). Les différents courants de pensée s'accordent à considérer que l'égalité des chances est un idéal à atteindre, mais des divergences existent sur les moyens d'atteindre cet

idéal. Ainsi, ces concepts cadrent bien avec notre étude sur *la représentativité féminine dans les instances décisionnelles politiques au Niger* dont un des objectifs est de contribuer à favoriser la promotion du genre et de l'équité au niveau des organes suprêmes dirigeants des partis politiques.

Alexis de Tocqueville quant à lui, dans son œuvre *De la démocratie en Amérique*, qui est la fois une étude des mœurs et du système démocratique américain, et une réflexion plus générale sur la démocratie, s'interroge sur la possibilité de concilier deux valeurs : l'égalité et la liberté. Pour lui, la démocratie est caractérisée par l'égalité des conditions. Il désigne par ce terme un mouvement social qui fait que les hommes aspirent à des rapports sociaux égalitaires. Dans la société moderne cela se traduit par une égalité de droit et donc par la possibilité, pour chacun d'accéder à n'importe quel statut social.²⁵ Tocqueville voit dans la marche vers l'égalité des conditions une tendance de longue durée qu'il se hasarde de qualifier de « providentielle ». Ce qui est mieux, il distingue les formes que prend cette tendance : les statuts juridiques des personnes sont rendus égaux, vient en suite, ou concurremment, un processus d'égalisation des droits politiques. A tous les hommes, puis à tous les adultes de l'un ou l'autre sexe, se trouve ouvert l'accès au suffrage. (Raymond Boudon, François Bourricaud, 2006 : 214). La pensée de Tocqueville illustre également le but de notre étude sur la faible représentation des femmes dans les sphères décisionnelles au Niger.

1.8. -Modèle théorique :

La recherche de déterminants relatifs aux rapports de sexes, notamment à la représentation des femmes dans les instances politiques ou sociales peut conduire à chercher l'éclairage de plusieurs modèles théoriques dans l'analyse sociologique.

1.8.1- Le modèle boudonien :

Raymond Boudon est connu pour être le principal représentant du paradigme individualiste en France. Pour lui, l'acteur individuel est l'atome logique de l'analyse sociologique, comme le montrent ses nombreux travaux sur l'école ou sur l'idéologie notamment ; il y montre singulièrement que l'action de l'individu dépend de la place qu'il

²⁵ Marc Montoussé et Gilles Renouard, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, édition Bréal, France, 2006, p 132

occupe vis à vis des autres individus. C'est le concept de « l'individualisme méthodologique contextualisé ».²⁶ Aussi, parce que ne prend pas suffisamment en compte l'action sociale et la rationalité des individus, la perspective holiste nous paraît moins pertinente que l'individualisme méthodologique pour rendre sociologiquement compte des phénomènes sociaux. Or, comme le dit Marx notamment, « ce sont *les hommes font l'histoire, même s'ils ne savent pas toujours qu'ils la font.* ». Mieux, dans la logique du social, Raymond Boudon souligne que « *expliquer un phénomène social, c'est toujours en faire la conséquence d'actions individuelles*²⁷ ». Les actes sociaux sont le produit de nos intentions. En cela, il s'inscrit dans la vision wébérienne de la compréhension de l'action sociale. Aussi, cette approche nous paraît-il plus porteuse pour rendre compte du problème évoqué.

Selon Boudon, les acteurs individuels peuvent être non seulement des personnes, mais tout agrégat peut aussi être analysé sous l'angle de l'individualisme méthodologique : le cas des femmes nigériennes militant au sein des partis politiques ou membres du bureau dans le but de participer aux prises de décisions peut être discuté dans ce sens. Aussi, il ajoute que la méthodologie individualiste n'implique aucune vision atomiste des sociétés. Elle n'interdit pas et elle exige même que les individus soient considérés comme insérés dans un contexte social. En outre, elle invite à traiter comme identiques des individus situés dans la même situation et ainsi permet l'analyse des phénomènes collectifs (Durand et Weil, 2002 : 162). Aussi, est-il loisible de considérer les militants et militantes des parts politiques comme de véritables acteurs, dotés d'une certaine rationalité et qui s'investissent pour de « bonnes raisons » : Pour ce faire, les uns et les autres déploient nécessairement des stratégies appropriées afin d'atteindre leurs fins. L'on ne peut véritablement saisir les logiques des comportements des individus qu'en accédant au raisonnement dont ces derniers font montre. Toutefois, loin de l'utilitarisme de type classique, où le choix de l'individu est parfaitement rationnel, la perspective de Raymond Boudon reste plus nuancée et lui-même s'inscrit depuis quelques années dans l'optique de H.A. Simon d'une « rationalité limitée » ou d'une « rationalité subjective », supposant que l'acteur social agit pour de « bonnes raisons ». Celles-ci renvoient notamment aux croyances, aux erreurs de jugement ou d'interprétation. On touche là à un volet important de la sociologie de la connaissance. Cette conceptualisation lui permet de saisir par exemple dans **L'idéologie ou l'origine des idées reçues** la croyance que les gens peuvent avoir sur des mythes en apparence parfois absurdes. A cet égard, l'approche boudonienne met bien en exergue l'influence de certains phénomènes, compris en

²⁶ Florence Raveau, cours D.EA.124 (comptabilité, décision, contrôle) Université Paris IX DAUPHINE, p4

²⁷ Boudon R., *La logique du social*, Hachette, 1979, Paris, P.57

termes d'effets : effets de position, de disposition, de communication, de contradiction, d'amplification, etc. Ce sont là autant de concepts développés en particulier dans son ouvrage, **Effets pervers et ordre social** et **La place du désordre. Critique des théories du changement social**. Aussi, pour distinguer son approche du social de celle du courant du rational choice, il préfère employer aujourd'hui le terme d'« actionnisme » plutôt que celui d'« individualisme méthodologique ».

Loin de l'approche de type holiste qui, comme on l'a vu dans nombre de travaux précédemment cités, mettent l'accent sur les pesanteurs sociologiques ou historiques, le modèle boudonien met, par contre, au centre l'action sociale elle-même, donc également l'autonomie des individus ainsi que les mobiles et les ressorts de l'activité humaine.

Ce paradigme nous semble donc pertinent comme modèle d'analyse pour comprendre la faible représentation des femmes nigériennes dans les instances décisionnelles des partis politiques (MNSD et PNDS). Il répond à notre attente parce qu'il prend significativement en compte les intentions de l'acteur. Cette vision nous paraît plus à même de répondre à l'explication du phénomène rapporté au contexte nigérien. Ainsi, nonobstant le poids des traditions et la domination masculine, au Niger, des femmes ont pu être actrices sociales, agents historiques en faisant irruption le 13 mai 1991 sur la scène politique. Elles avaient donc de bonnes raisons d'intervenir ainsi, notamment leur exclusion des instances préparatoires de la Conférence nationale souveraine. Et pour ce faire, des stratégies ont été mises en œuvre, dont l'organisation d'une action collective, d'une marche pacifique mais bruyante ainsi que la médiatisation de leur lutte. On voit là combien les femmes urbaines se sont autonomisées, en rompant le carcan de la tradition et de la soumission tous azimuts à la loi de leurs maris et de leurs pères. Dès lors, relativement à la problématique qui nous préoccupe, il est loisible de postuler que les militants masculins et féminins des partis politiques ne peuvent manquer d'avoir de bonnes raisons de postuler pour des positions de pouvoir élevées au sein des bureaux politiques, raisons pouvant tenir aussi bien à l'accumulation des prébendes qu'à la possibilité d'être porté aux postes stratégiques de l'Etat. En cela, les effets de disposition culturelle les amenant à croire en l'infériorité de la femme auraient alors tendance à renforcer leur conviction qu'ils sont légitimement habilités à occuper les postes clés dans les instances décisionnelles. Une des stratégies pourrait alors être la recherche de disqualification de leurs concurrentes, notamment en octroyant des profils typiquement masculins aux postes concernés. Les mêmes effets de disposition culturelle peuvent aussi amener les femmes à ne convoiter que des postes secondaires ou subalternes, susceptibles par exemple de leur laisser davantage de temps libre. On ne peut donc se

contenter de mettre en exergue les pesanteurs sociologiques pour justifier la marginalisation politique des femmes. Il s'agit au contraire d'une entreprise rationnellement construite, impliquant des actrices et acteurs sociaux mûs par des mobiles objectifs et déployant des stratégies spécifiques pour parvenir à leurs fins. Une fois l'approche théorique présentée, il importe à présent de se pencher sur la méthode.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

2.1. Les techniques de recherche utilisées.

Cette phase du travail consiste à construire les instruments qui permettront de recueillir les informations nécessaires. C'est ainsi que pour collecter les données qui ont servi à la réalisation de cette recherche, deux moyens sont utilisés : le questionnaire et le guide d'entretien.

2.1.1. Le questionnaire

Le questionnaire a une grande importance dans la collecte d'informations. Comme le souligne N'DA Paul, l'enquête par questionnaire « *consiste à poser, par écrit à des sujets une série de questions relatives à une situation, à leur opinion, à leur attente, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un problème ou de tout autre point qui intéresse le chercheur* ». ²⁸

Pour notre recherche, un questionnaire écrit a été élaboré : pour les femmes membres de bureaux politiques.

2.1.2. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est un autre instrument de collecte de données dans un travail de recherche.

Contrairement au questionnaire écrit, l'entretien doit se faire à « bâtons rompus ».

Toutefois, le guide doit être soigneusement élaboré et administré directement aux personnes identifiées. A ce niveau, une grille d'entrevue dans laquelle ont été proposés des thèmes qui détaillent les hypothèses, a été rédigée.

Grawitz (M) définit l'entretien comme étant un « procédé d'investigations scientifiques utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé » ²⁹.

Ceci étant, dans le cadre de cette recherche deux guides d'entretien ont été élaborés dont un particulièrement pour les leaders politiques hommes et l'autre pour les femmes ministres et députés pour recueillir leurs avis sur la question.

²⁸ N'DA (P) : Initiation méthodique à la recherche en sciences sociales et en éducation, ed PUCI : 33.

²⁹ op.cit : 33

2.2. L'échantillon :

Sous-ensemble caractéristique d'une population, l'échantillon n'est pas nécessaire si la population est réduite et les moyens sont suffisants.

Cependant, lorsque la population est numériquement importante, l'échantillonnage s'avère impératif. Toutefois, il ne s'agit pas de choisir ses enquêtés de manière anarchique. C'est pour cette raison qu'il existe des techniques rationnelles qui peuvent permettre de cerner les caractéristiques de la population à travers le modèle réduit qui sera représentatif de celle-ci.

Avant de procéder à l'échantillonnage proprement dit, il faudrait pouvoir répondre à trois questions essentielles³⁰ :

Qui interroger ?

Sur quoi l'interroger ?

Comment l'interroger ?

Nous allons répondre à ces trois questions dans le cadre de notre échantillon. Ainsi comme notre population est numériquement importante, nous allons procéder à un échantillonnage.

2.2.1. Qui interroger ?

Pour cette recherche, nous avons jugé utile d'interroger deux types de répondants à savoir les femmes simples membres de bureaux politiques et les femmes leaders (ministres et députés) qui sont les principales concernées, leurs avis sont très importants pour la compréhension et l'analyse de certaines données et les responsables politiques (hommes membres des bureaux politiques).

2.2.2. Sur quoi interroger ?

A ce niveau, des thèmes et des questions ont été retenus pour recueillir des données informationnelles.

Concernant les femmes membres (simples membres, députés et ministres) il a été question de leur identification, des comportements de leur mari et de leur entourage (à leur égard). Elles ont été interrogées aussi sur les activités pratiquées au sein du bureau et le type soutien souhaité pour leur prise en compte en tant responsables capables d'exercer le pouvoir au même titre que leurs collègues hommes, à défaut de pouvoir énumérer tous les thèmes qui ont été abordés (le questionnaire sera en annexe). Enfin, à l'intention des hommes membres, un guide d'entretien a été élaboré et les questions ont porté sur les mobiles qui leur empêchent

³⁰ Cours de méthodologie 3^e année, dispensé par Mr Hamit Abdoulhadi, FLSH, UAM., 2003- 2004.

de confier des postes de responsabilité aux femmes dans les instances décisionnelles politiques, leur avis sur les stratégies à adopter pour permettre aux femmes de participer à l'exercice du pouvoir pour question d'équité et de justice sociale.

2.2.3. Comment interroger ?

Comme précédemment évoqué, le questionnaire a été administré aux femmes simples membres des bureaux politiques et les guides d'entretien pour les hommes et les femmes leaders membres des bureaux politiques également (femmes ministres et députés, hommes leaders) ont été établis. L'administration du questionnaire a été faite soit de manière directe ou indirecte selon que l'enquêté soit lettré ou analphabète. Quant aux guides d'entretien, le libre choix a été donné aux enquêtés pour le lieu et le moment des entretiens en fonction de leur disponibilité vue la situation politique actuelle du pays.

2. 3. L'échantillonnage

Compte tenu du nombre important de partis politiques au Niger (une quarantaine) et de nos moyens limités, nous nous sommes contentée de mener notre étude au niveau des deux grands partis à savoir : le MNSD, et le PNDS.

Ainsi, pour notre échantillon, nous avons interrogé :

3 femmes ministres sur 6 (les 3 autres étant indisponibles au moment de l'enquête) ;
1/3 des femmes membres de chacun des deux bureaux politiques; ainsi que le 1/3 des hommes membres des bureaux politiques régionaux de ces partis.

Tableau n°1 récapitulatif des enquêtés selon le sexe et le parti d'appartenance.

Répartition par parti politique	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
MNSD Nassara	22	8	30
PNDS Tarayya	39	11	50
Total	61	19	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

2.4. Les sources d'informations.

Il est important de préciser nos sources d'informations avant de venir au déroulement de l'enquête de terrain. Ainsi, pour la recherche documentaire, nous avons visité la bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (BU), les départements de

Sociologie des Universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Abdou Moumouni de Niamey, le LASDEL (Laboratoire d'Etudes et recherches sur les Dynamiques Sociales et le développement Local) à Niamey et la Direction des Archives Nationales au Niger

2.5. Le déroulement de l'enquête de terrain.

L'enquête de terrain a débuté le 23 juillet et interrompue le 12 août pour des raisons de santé pour être continuée le 4 septembre et finir le 11 du même mois.

2.6. Les difficultés rencontrées.

Toute pratique de terrain suppose une interaction, un contact direct avec la population cible. De ce fait, comme tout travail de recherche, des difficultés ont été rencontrées au cours de la réalisation de ce mémoire. Celles-ci sont entre autres pour ne citer que les plus essentielles :

-La timide collaboration de certains leaders politiques (hommes comme femmes). En effet la persistance de ces derniers à reporter continuellement les rendez-vous sollicités par manque de temps prétextant les préparatifs du référendum du 4 août passé et les élections législatives d'octobre prochain. Ceci nous a empêché de pouvoir administrer une vingtaine de questionnaires et guides d'entretien (8 questionnaires et 11 guides).

-Un des problèmes et non des moindres que nous avons rencontrés sur le terrain, qui pourrait permettre d'approfondir et de toucher de très près la réalité du problème, est la suppression des guides d'entretien pour les femmes députés due à des problèmes d'ordre politique ayant conduit à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cela s'explique d'une part, par l'insuffisance de temps et d'autre part nos moyens ne nous permettent pas d'effectuer le déplacement pour rencontrer ces ex députés vus la dispersion géographique de ces dernières et l'éloignement des différentes régions du pays.

- Enfin, notons que nous avons eu des sérieux problèmes de santé qui nous ont valu une intervention chirurgicale, ce qui a également perturbé le cours de nos recherches.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE
ET INTERPRETATION DES RÉSULTATS DE
L'ENQUÊTE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE :

Dans ce chapitre, il sera procédé au traitement des informations recueillies sur le terrain. Le lexique des sciences sociales ne définit-il pas l'enquête comme « un recueil d'informations opéré par le chercheur sur un terrain³¹. »

Ainsi, dans ce chapitre les résultats de notre enquête seront exposés, analysés et interprétés. Cependant, la méthode de traitement a consisté à un dépouillement manuel : un tri à plat de réponses, puis nous avons procédé au comptage et à une ventilation simple par pourcentage des réponses, ce qui nous a permis de construire les différents tableaux exposés ci-dessous.

4.1. Présentation des résultats de l'enquête.

Dans cette partie, nous allons recouper et rassembler dans différents tableaux les différents éléments d'analyse de toutes les données de notre enquête pour permettre une meilleure visualisation et interprétation des résultats de l'enquête.

29 Grawitz. M, Lexique des sciences sociales,ed Dalloz, 2004 : 150.

4.1.1. Identification.

.Tableau n°2 : répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe

Classes d'âge	Sexe				
	Hommes	%	Femmes	%	Total
35 – 39	5	8,19	-	-	5
40 – 44	11	18,03	7	36,84	18
45 – 49	24	39,34	9	47,36	33
50 – 54	14	22,95	2	10,52	16
55 – 59	6	9,84	1	5,26	7
60 – 64	1	1,63	-	-	1
Total	61	100	19	100	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Dans ce tableau, nous constatons que la grande majorité des membres des partis politiques MNSD et PNDS enquêtés ont un âge compris entre 40 et 59 aussi bien les hommes que les femmes. En effet, 39,34% des hommes et 47,36% des femmes sont dans la fourchette 44-49 ans et 22,35% des hommes, 10,52% des femmes ont entre 50 et 54 ans. Cependant, aucune femme enquêtée n'est située dans les tranches d'âge 35-39 et 60-64ans, et on y trouve seulement 8,19%, 1,63% des hommes. Ceci nous amène à déduire que parmi les membres des partis politiques enquêtés ne figure aucun jeune. Cela trouve son explication dans le fait que ces militants ont adhéré à ces partis il y a déjà presque deux décennies. En effet le multipartisme a vu le jour au Niger dans les années 1991- 1992 juste après la Conférence Nationale Souveraine. Il aussi le désintérêt et surtout le manque de motivation des jeunes, ils sont en quelque sorte « plats idéologiquement »

Tableau n°3 : répartition des enquêtés selon le niveau d'études et le sexe.

Niveau d'études	Sexe			
	Hommes	%	Femmes	%
Niveau moyen	8	13,12	4	21,06
Niveau supérieur	53	86,88	15	78,94
Total	61	100	19	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

A la lecture de ce tableau, nous remarquons que la grande majorité des membres des bureaux des partis politiques enquêtés ont un niveau d'études équivalent à au moins à bac plus deux (2), d'ailleurs à plus de 50% ils ont fait des formations de 3ème cycle et cela quel que soit le sexe. Ainsi, 86,88% des hommes et 78,94% des femmes ont affirmé avoir fait des études universitaires. Seuls 13,11% des hommes et 21,10% des femmes interrogés ont un niveau moyen (Brevet plus deux, ou plus trois). Le niveau d'étude peut constituer un frein pour l'accès des femmes aux postes décisionnels ; car, au Niger, des statistiques fiables et récentes (PNG 2008 -2012, SDRP 2008- 2012) ont montré très peu de femmes ont été scolarisées : l'analphabétisme touche 88% des femmes (PNG 2008- 2012).

Tableau n°4 : répartition des enquêtés selon les responsabilités occupées au sein du bureau politique du parti

Responsabilités	Sexe				
	Hommes	%	Femmes	%	Total
SGs	1	1,64	-	-	1
SGAs	60	98,36	17	89,47	77
SG à la condition de la femme Et de l'enfant	-	-	2	10,53	2
Total	61	100	19	100	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Il ressort de ce tableau, que 98,36% des hommes et 89,47% des femmes enquêtés occupent des postes de secrétaire général adjoint (secrétaire général adjoint à la communication ; chargé de la presse ; à la mobilisation ; à la culture ; à l'organisation etc.).

Seul 1 SG soit 1,64% et 2 SG à la condition de la femme et de l'enfant. Il faut noter que pour des questions de disponibilité liée à la crise politique que traverse le pays, nous n'avons pas pu accéder aux deux présidents des partis politiques concernés par notre étude pour avoir leurs avis par rapport à la question. Somme toute, il apparaît nettement que dans les deux partis, les hommes se sont accaparés des principaux postes du bureau politique ; même à niveau d'études égal, les hommes ont la primauté sur les femmes.

Tableau n°5 répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale et le sexe

Situation matrimoniale	Sexe				
	Hommes	%	Femmes	%	Total
Marié (e)	61	100	11	57,89	72
Divorcé (e)	-	-	5	26,31	5
Veuf (ve)	-	-	3	15,80	3
Total	61	100	19	100	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Dans ce tableau il est noté clairement que 61 hommes enquêtés, soit 100% et 57,89% des femmes sont mariés. 26,31% des femmes rencontrées sont divorcées et 15,80% de veuves, par contre parmi les enquêtés il n'y avait aucun homme divorcé ou veuf.

4.1.2. Les raisons d'adhésion au parti :

Tableau n°6 : répartition des femmes enquêtées selon les raisons d'adhésion au parti.

Raisons d'adhésion	Effectif	Fréquence(%)
Un (e) ami (e)	2	10,52
Conjoint	9	47,36
Parent (s)	3	15,78
Meeting politique	1	5,28
Autres	4	21,05
Total	19	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Dans ce tableau, nous constatons que les raisons pour lesquelles les femmes interrogées adhèrent à ces deux partis politiques sont aussi multiples que variées. Ainsi, nous avons 47,36% qui y militent en tant que membres de bureau parce que leurs conjoints y sont ; 15,78% ont évoqué des raisons familiales ; 10,52% ont été influencées qui par une amie, qui par un ami. Enfin, pour les 21,05%, elles ont avancées des raisons telles qu'un intérêt pour les programmes politiques des partis, défendre des intérêts matériels et moraux, participer à la vie politique du pays.

Tableau n°7 : répartition des femmes enquêtées selon les difficultés rencontrées à cause de la politique.

Difficultés	Effectif	Fréquence(%)
Contraintes familiales	7	36,86
Préjugés sociaux	4	21,05
Réunions nocturnes	3	15,78
L'esprit de supériorité chez l'homme	3	15,78
Non respect des quotas	2	10,52
Total	19	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Concernant les difficultés que les femmes enquêtées rencontrent dans la sphère publique à cause de la politique, les unes et les autres en ont évoqué une multitude. Ici, dans ce tableau nous avons rapporté leur première impression. En effet, 36,86% ont d'abord abordé les contraintes familiales ; 21,05% parlent en première position des préjugés sociaux ; 15,78% ont cité des difficultés relatives aux réunions nocturnes auxquelles il est mal vu pour une femme d'assister, surtout quand cette dernière est mariée d'après elles. 15,78% pensent que l'esprit de supériorité dont font montre les hommes est la véritable contrainte qui leur empêche de faire la politique. Quant au 10,52%, elles font allusion à l'interprétation restrictive de la loi sur le quota comme obstacle à la participation politique des femmes.

4.1.1.3. Les rapports genre dans les partis politiques

Par rapport aux questions de savoir s'il existe des tâches spécifiques aux femmes et aux hommes, les femmes enquêtées ont répondu dans l'unanimité que oui. En effet les femmes occupent le plus souvent des postes relevant de la reproduction sociale tels que chargées de la condition des femmes et des enfants, secrétaires à la mobilisation, présidentes des organisations des femmes etc. Or des postes comme Secrétariat Général ou la Présidence ne peuvent pas être

occupés par des femmes, car selon elles nécessitant beaucoup de déplacements et aussi beaucoup de disponibilité ce qui fait défaut chez elles à cause de leur triple activités (épouse, mères et militantes).

Tableau n°8 : répartition des femmes enquêtées selon les critères d'occupation de postes de responsabilité.

Critères	Effectif	Fréquence (%)
Disponibilité	10	52,64
Compétence	4	21,06
Patience	3	15,78
Autres	2	10,52
Total	19	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Dans le tableau ci-dessus, 52,64% des femmes interrogées soit plus de la moitié avancent la disponibilité comme critère indispensable et fondamental pour prétendre à un poste de responsabilité dans les bureaux des partis politiques concernés. Pour 21,06%, c'est plutôt la compétence, car d'après elles il faut d'abord être en mesure de pouvoir gérer des responsabilités parallèlement à celles du foyer en ayant les compétences requises. Par contre, 15,78% des femmes pensent que c'est une question de patience qui est une des vertus de la femme d'après elles. Ainsi, pour ces dernières, elles peuvent autant que les hommes occuper les mêmes postes. Quant à la dernière catégorie, c'est-à-dire les 10,52%, elles évoquent tantôt la liberté tantôt la situation matrimoniale comme critères pour accéder aux poste de décision dans les partis politiques. En effet pour elles, le mariage et tout son corollaire de charges est un frein pour l'accès des femmes aux instances de décisions politiques. Ce qui confirme alors notre hypothèse secondaire selon laquelle : les femmes candidates au MNSD et au PNDS tendent à convoiter davantage les postes électifs exigeant à la fois une moindre exposition au public et une charge restreinte de travail, de manière d'une part à ménager leur vie conjugale, d'autre part à disposer de temps pour les tâches domestiques familiales.

Tableau n°9 : répartition des enquêtées selon le poste le plus élevé occupé par une femme.

Poste occupé	effectif	Fréquence (%)
Pdte à l'OF	19	100
Total	19	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

L'observation du tableau ci-dessus, nous a permis de constater qu'aux yeux de toutes les femmes enquêtées sans distinction de coloration politique, le seul poste élevé occupé par une femme est celui de présidente à l'organisation des femmes (Pdte à l'OF), puisqu'il permet des déplacements et autres avantages tels que le prestige, l'influence et les prébendes . « *C'est d'ailleurs à cause de ces avantages que nos collègues hommes font tout, souvent des coups bas pour nous disqualifier de la course pour l'accession aux postes « juteux »* », nous a confié la présidente des femmes Nassara Mme Habsou Ali.

Cette idée confirme ainsi en partie notre hypothèse principale qui stipule que : Etant donné que la détention de postes décisionnels dans les partis politiques procure généralement influence, prestige et prébendes, la probabilité paraît grande que leurs occupants au MNSD et au PNDS s'investissent, de manière autonome, en vue de leur conservation sinon d'acquisition de meilleures responsabilités, en tentant de faire revêtir d'un caractère androcentrique à la fois les profils et les attributions des postes, de manière à dissuader voire à disqualifier les femmes, même politisées ou populaires de la compétition. D'autant plus, d'une part, que les effets de disposition culturelle relativement au statut de la femme au Niger paraissent encore largement légitimer cette appropriation intéressée, et d'autre part que l'Etat tarde à faire appliquer aux partis politiques les mesures de parité et d'équité de genre.

Tableau n°10 : répartition des enquêtés selon les rapports genre au sein des partis.

Types de rapports	Sexe				
	Hommes	%	Femmes	%	Total
Complémentarité	49	80,32	5	26,33	44
Subordination de la femme	12	19,68	11	57,89	33
Instrumentalisation des femmes	-	-	3	15,78	3
Total	61	100	19	100	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Ce tableau nous renseigne sur les relations que les hommes et les femmes entretiennent au sein des formations politiques étudiées. C'est ainsi que 80% des hommes comprennent ces relations en termes de complémentarité puisqu' aucun développement n'est possible sans la composante femme qui représente d'ailleurs un peu plus de la moitié de l'humanité ; tandis que 19,68% défendent l'idée de subordination de la femme, car pour eux, il n'est pas question que

la femme prétend aux mêmes responsabilités que l'homme. Tout au long des entretiens, ces derniers n'ont cessé de s'appuyer sur la religion et la tradition pour défendre leur idée.

Concernant les femmes, 26, 33% estiment qu'il serait intéressant de voir ces rapports en termes de complémentarité pour une question de développement durable. Cependant plus de 50% (57,89) des femmes interrogées pensent au contraire qu'elles sont en situation de subordination au sein des partis politiques. Pour elles les hommes transposent leur autorité même dans les arènes politiques, ce qui constitue un frein à l'accès au pouvoir pour les femmes. Pire, 15,78% croient que les femmes sont instrumentalisées en matière de politique au Niger, d'ailleurs une d'entre elle nous a dit carrément : « *ma fille, ici au Niger, nous les femmes nous constituons un bétail électoral, surtout nos sœurs de la campagne. Les leaders politiques ne pensent à nous qu'à l'approche des élections et cela juste pour la mobilisation et l'animation au niveau des bureaux politiques, mais pour l'accès aux postes importants ils disent que nous ne sommes pas capables ! Mais tout cela va bientôt changer puisque nous allons leur prouver que nous sommes autant capables qu'eux.* »

Tableau n°11 : répartition des enquêtés selon le niveau de participation des hommes et des femmes.

Niveaux	Effectif	Fréquence (%)
Equitable	7	11,47
10% des femmes	31	50,81
25% des femmes	19	31,15
16% des femmes	4	6,57
Total	61	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

La lecture du tableau ci-dessus nous permet de constater que 11,47% des leaders politiques affirment qu'au sein des partis politiques la participation des hommes à la gestion des affaires est équitable à celle des femmes. La majorité, 50,81% plutôt que la participation féminine est égale à 10% depuis l'avènement de la loi sur le quota qui préconise une discrimination positive en faveur des femmes. 31,15% prétendent que la participation politique des femmes avoisine les 25% au Niger. Pour les 6,57% c'est autour des 16% qu'ils situent la participation. Globalement, les uns et les autres pensent que la participation politique des femmes est l'une des priorités des partis politiques car ils ont compris qu'aucun développement ne peut se faire sans une complémentarité de genre ont-ils avoué.

Tableau n°12 : répartition des enquêtés selon l'évolution des questions d'égalité des sexes dans les partis

Opinion sur l'égalité des sexes	Sexe				
	Hommes	%	Femmes	%	Total
Favorables à l'égalité	28	45,90	14	73,68	32
Contres l'égalité	33	54,10	5	26,32	38
Total	61	100	19	100	80

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

L'interprétation des données contenues dans le tableau ci-dessus permet d'affirmer qu'au Niger les hommes sont catégoriquement contre à l'idée d'une égalité des sexes : 54,10% leaders politiques enquêtés et 26,32% des femmes sont de cet avis. Ces derniers ajoutent que même en Europe où est née la démocratie, l'égalité des sexes n'est pas atteinte à plus forte raison dans nos sociétés patriarcales. 45,90% des hommes et l'écrasante majorité des femmes soit 73,68% estiment, eux que pour un développement durable et harmonieux de nos sociétés, il serait préférable de voir les relations entre les sexes en termes d'égalité. Pour eux, la question d'égalité est une question de complémentarité, d'égalité des chances par rapport aux compétences des uns et des autres ; les femmes doivent avoir tous les droits par rapport à la gestion citoyenne.

Tableau n°13 : répartition des enquêtés selon les obstacles à l'accès des femmes aux instances décisionnelles

obstacles	Effectif	Fréquence (%)
socioculturels	49	80,32
économiques	12	19,68
Total	61	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

S'agissant des obstacles qui empêchent aux femmes nigériennes d'accéder aux instances suprêmes de décision, cette étude nous a permis d'en découvrir deux catégories : les obstacles socioculturels et les obstacles économiques. En effet, 80,32% des hommes politiques interrogés ont évoqué des obstacles tels que le poids de la religion, la tradition... en fait pour eux, ces obstacles ne sont pas spécifiques à tel ou tel parti, c'est une question sociétale, les partis ne peuvent pas échapper à leur environnement social et culturel. Ce sont des hommes et des

femmes de cet environnement qui animent ces partis. 19,68% supposent que c'est à cause du faible pouvoir économique des femmes qu'elles sont reléguées au second rang dans pratiquement tous les domaines, pas seulement en politique. D'ailleurs des études ont prouvé qu'au Niger la pauvreté a un visage féminin (SRP 2002) expliquent-ils.

En réalité, le discours sur la culture, la religion ou le pouvoir d'achat de la femme paraît fortement trompeur voire démagogique, car il semble être destiné à camoufler les véritables enjeux liés à la détention des postes décisionnels. Les trois quarts des hommes ont en effet reconnu que ces postes accordent à leurs détenteurs à la fois des prébendes telles que la possession d'un bureau, parfois climatisé, des billets d'avion lors des invitations à l'étranger, mais aussi de l'ascendant sur les militants de base et les élus locaux du parti. Un examen des profils desdits postes montre d'ailleurs qu'ils sont préconçus pour les hommes : permanences quotidiennes, réunions régulières, y compris nocturnes, absences répétées du foyer pour cause de missions à l'intérieur du pays ou à l'étranger, etc.. Les postulants hommes admettent en effet que ces postes ne sont pas faits pour les femmes, mais qu'on pourrait néanmoins les reprofiler pour les adapter au genre féminin. Il y persiste toutefois de fortes résistances, les hommes tenant coûte que coûte à initier des stratégies pour exclure les femmes desdits postes.

Tableau n°14 répartition des enquêtés selon leur position par rapport aux mouvements féminins pour l'égalité des sexes

Positions	Effectif	Fréquence (%)
Pour	56	91,80
contre	5	8,20
Total	61	100

Source : enquête de terrain juillet –septembre 2009

Dans ce tableau, à plus de 90% les hommes politiques interrogés (91,80%) sont contre l'idée d'une quelconque égalité entre les sexes, certains disent même être allergiques au terme et préfèrent celui d'équité de traitement, chacun selon ses capacités physiques, intellectuelles et son mérite. Aussi, vont-ils jusqu'à s'interroger comment dans un pays musulman comme le Niger peut-on parler d'une égalité entre les hommes et les femmes. Ou encore comment l'homme peut-il rendre égales des choses que Dieu a créées différentes ? Les 8,20% sont favorables à la question d'égalité des sexes et encouragent les mouvements féministes à persévérer davantage, pour ceux-ci les hommes et les femmes doivent être traités, considérés et positionnés selon leurs compétences sans discrimination aucune. Il s'avère que les effets de

disposition culturelle semblent encore fortement prégnants sur les hommes, et pas seulement, de sorte que leurs choix paraissent donc fortement légitimés par cette croyance.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Après l'étape de la présentation et de l'analyse des résultats, il nous incombe de les interpréter afin de dégager un certain nombre d'opinions et surtout de pouvoir dire si les hypothèses retenues dans l'énoncé du problème sont confirmées ou infirmées.

En ce qui concerne les femmes, nous interpréterons ici les données sur divers facteurs qui les empêchent d'être présentes en quantité et en qualité dans les instances suprêmes de décisions politiques au Niger.

4.1.1. Les obstacles pour l'accès des femmes aux postes de décision :

La faiblesse du niveau de scolarisation et de l'alphabétisation des femmes et des filles par rapport aux hommes contribue pour une grande part à la faible représentativité des nigériennes dans les instances de décision (tableau n°3 p33). Ici, 78% des femmes ont certes un niveau d'études supérieures cependant il convient de relativiser car, il s'agit là d'un domaine bien spécifique où il faut un minimum de bagages intellectuels, mais aussi il ne faut pas perdre de vue que ces femmes font partie des quelques rares intellectuelles du pays. En effet, au Niger, des statistiques récentes (PNG 2009 -2018, SDRP 2008- 2012) ont montré que très peu de femmes ont été scolarisées : l'analphabétisme touche 88% des femmes (PNG 2009- 2012).

Outre la faible scolarisation des femmes, la présence timide des femmes au sein des bureaux des partis politiques qui est d'ailleurs une des conséquences de ce dernier facteur, constitue également un obstacle à leur accession aux postes de décision (11 femmes sur 112 membres au MNSD- Nassara et 31 femmes sur 182 au PNDS Tarayya ; 19 femmes enquêtées contre 61 hommes). Cela s'explique du fait qu'au Niger le travail sur la participation politique des femmes est particulièrement difficile à cause des barrières sociales, religieuses et culturelles, incluant le nombre de groupes ethniques différents et l'opposition des groupes religieux comme nous le montre le tableau n°12 p39 où 54% des leaders politiques ainsi que 26,32% de leurs collègues femmes sont contre l'idée d'une quelconque égalité des sexes au Niger. Dans la législature précédente par exemple, la seule femme parlementaire du Niger quoique bien immergée dans l'arène politique n'avait pas tout le soutien espéré comme nous le montrent les éléments d'analyse du tableau n°10 p37 sur les relations que les hommes et les femmes entretiennent au sein des formations politiques étudiées. C'est ainsi que 80% des hommes comprennent ces relations en termes de complémentarité puisqu'aucun développement n'est possible sans la composante femme qui représente d'ailleurs un peu plus

de la moitié de l'humanité ; tandis que 19,68% défendent l'idée de subordination de la femme, car pour eux, il n'est pas question que la femme prétende aux mêmes responsabilités que l'homme. Tout au long des entretiens, ces derniers n'ont cessé de s'appuyer sur la religion et la tradition pour défendre leur idée. D'un point de vue boudonien, il s'agit là du rôle des effets de disposition culturelle propres à la société nigérienne face auxquels les acteurs politiques masculins sont placés et qui, dans une large mesure, tendent à leur croire ou accroire qu'ils sont, pour ainsi dire, nés pour gouverner, et que chacun doit connaître sa place : aux hommes la politique et plus largement l'accès à la sphère publique et aux femmes le confinement aux tâches domestiques et l'implication dans des activités de production et de reproduction. Dans un tel contexte, de « bonnes raisons » sont vite trouvées pour légitimer leur appropriation des positions de pouvoir d'influences dans les instances phares des partis politiques. L'invocation de la religion et de la tradition n'est donc ni plus ni moins qu'une stratégie visant à éloigner les femmes des lieux du pouvoir, à les marginaliser voire à les exclure complètement. On peut donc penser que les concurrents masculins utilisent spécifiquement une stratégie de disqualification de la femme, même cultivée et volontaire : par exemple à travers l'établissement de profils de postes où du fait des critères exigés seuls les hommes peuvent concourir. Ces critères tels que le montre l'analyse des textes et statuts des partis, mettent largement l'accent sur la disponibilité constante et permanente, la capacité de coordination des structures, la détention d'un certain niveau d'études ou d'un certain statut matrimonial, la capacité à produire un leadership fort, etc. Ce sont là autant de discriminants excluant d'office les femmes dès lors même qu'elles n'ont généralement pas un niveau d'études élevé, ou encore qu'elles sont difficilement disponibles tout le temps, étant donné les contraintes familiales et parentales.

Concernant les femmes, 26,33% estiment qu'il serait intéressant de voir ces rapports en termes de complémentarité pour une question de développement durable. Cependant plus de 50% (57,89%) des femmes interrogées pensent au contraire qu'elles sont en situation de subordination au sein des partis politiques, pour elles les hommes transposent leur autorité même dans les arènes politiques, ce qui constitue un frein à l'accès au pouvoir pour les femmes. Pire, 15,78% croient que les femmes sont instrumentalisées en matière de politique au Niger, d'ailleurs une d'entre elle nous a dit carrément : *« ma fille, ici au Niger, nous les femmes nous constituons un bétail électoral, surtout nos sœurs de la campagne. Les leaders politiques ne pensent à nous qu'à l'approche des élections et cela juste pour la mobilisation et l'animation au niveau des bureaux politiques, mais pour l'accès aux postes importants ils disent que nous ne sommes pas capables ! Mais tout cela va bientôt changer puisque nous allons leur prouver*

que nous sommes autant capables qu'eux. » On voit là certainement le début d'une prise de conscience, en tout cas la recherche d'une autonomie d'action susceptible d'apporter des changements qualitatifs dans les rapports Hommes/Femmes.

De ce fait, l'on peut penser que le travail au Niger doit commencer à la base avec les associations de femmes pour renforcer les structures de la base féminine et créer un moyen central pour soutenir les femmes candidates pendant la campagne électorale et, plus important encore, suite à leur élection.

Aujourd'hui, il est indéniable que les femmes participent à la gestion au Niger. De grands progrès sont réalisés grâce à leur présence marquante dans les législatures depuis la démocratisation. La lecture du tableau n°11 nous permet de constater cet état de fait 11,47% des leaders politiques affirment qu'au sein des partis politiques la participation des hommes à la gestion des affaires est équitable à celle des femmes. La majorité, des femmes 50,81% croient plutôt que la participation politique féminine n'est plus à démontrer au Niger. En effet, depuis l'avènement de la loi sur le quota qui préconise une discrimination positive en faveur des femmes, les nigériennes s'intéressent de plus en plus à la vie politique de leur pays 31,15% (tableau n°11 p37) sont de cet avis. Globalement, les uns et les autres pensent que la participation politique des femmes est l'une des priorités des partis politiques car leaders politiques ont compris qu'aucun développement ne peut se faire sans une complémentarité de genre. Il faut craindre que cela ne soit juste qu'une idée fautive ou fragile pour parler comme Boudon.

En effet, beaucoup reste à faire. En plus des barrières traditionnelles auxquelles fait face la candidate pendant sa campagne électorale, les femmes font face à des difficultés en raison de leur sexe: préjugés, cultures et traditions, ressources financières limitées. C'est ainsi que 52,64% (tableau n°8 p36) des femmes interrogées soit plus de la moitié reconnaissent la disponibilité comme critère indispensable et fondamental pour prétendre à un poste de responsabilité dans les bureaux des partis politiques concernés, donc une première difficulté pour elles. Pour 21,06%, (tableau n°8 p36) c'est plutôt les compétences, car d'après elles il faut d'abord être en mesure de pouvoir gérer des responsabilités parallèlement à celles du foyer en ayant les compétences requises une deuxième difficulté. 10,52% (tableau n°8 p36), elles évoquent tantôt le manque de liberté tantôt la situation matrimoniale comme obstacles pour accéder aux postes de décision dans les partis politiques. En effet pour elles, le mariage et tout son corollaire de charges est un frein pour l'accès des femmes aux instances de décisions politiques. Ce qui a confirmé notre hypothèse secondaire selon laquelle : les femmes candidates au MNSD et au PNDS tendent à convoiter davantage les postes électifs exigeant à la

fois une moindre exposition au public et une charge restreinte de travail, de manière d'une part à ménager leur vie conjugale, d'autre part à disposer de temps pour les tâches domestiques familiales.

4.2. La vision des hommes par rapport à la question de représentativité des femmes dans les instances de décision des partis politiques (MNSD, PNDS) au Niger:

Des études ont montré qu'au Niger, on enregistre une disparité importante dans la participation politique des hommes et celle des femmes (PNG, SDRP...). La situation actuelle donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l'essentiel du pouvoir politique pour des raisons aussi multiples que variées, ainsi, 80,32% (tableau n°13 p39) des hommes politiques interrogés ont évoqué des obstacles tels que le poids de la religion, la tradition... en fait pour eux, ces obstacles ne sont pas spécifiques à tel ou tel parti, c'est une question sociétale et les partis ne peuvent pas échapper à leur environnement social et culturel. Ce sont des hommes et des femmes de cet environnement qui animent ces partis.

19,68% (tableau n°13 p39) supposent que c'est à cause du faible pouvoir économique des femmes qu'elles sont reléguées au second rang dans pratiquement tous les domaines, pas seulement en politique. D'ailleurs des études ont prouvé qu'au Niger la pauvreté a un visage féminin. En effet les chiffres officiels font ressortir que trois (3) pauvres sur quatre (4) au Niger sont des femmes ; et sur les 34% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, 73% sont également des femmes (SRP 2002)

Aussi, les fonctions politiques et administratives les plus importantes sont exercées par les hommes, tandis qu'aux femmes reviennent les fonctions qui sont le prolongement de leurs activités au sein du ménage, les données du tableau n°9 p36 confirment cette idée, puisque le seul poste important occupé par une femme dans les bureaux politiques aux yeux des femmes reste le poste de présidente de l'organisation des femmes qui au moins donne une certaine responsabilité, et un certain prestige.

D'autre part, l'analyse des différentes sphères de décision politiques et administratives (Assemblée Nationale, Gouvernement et organisations communautaires de base) fait ressortir une double disparité homme- femme : une disparité dans l'accès à la décision se caractérisant par un écart numérique parfois très important au détriment des femmes dans toutes les sphères de décision. Plus on avance dans les échelles supérieures de participation qui sont le pouvoir de négocier, défendre son point de vue et contrôler la décision, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes. A l'Assemblée Nationale par exemple, malgré l'évolution constatée

en termes de présence de femmes (14/113 en 2004 contre 1/83 en 1999)³², en dépit d'un droit égal au vote, la capacité d'influence et de contrôle par les hommes et les femmes n'est pas identique au regard des postes occupés et du nombre relativement peu important des femmes. Au sein des formations, « où sont conçus les programmes de société en matière de développement, le niveau de participation des femmes est faible » souligne la PNG.

Or, aujourd'hui, le défi de la participation est celui du renforcement de l'accès des femmes à la décision, mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

³² Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, *Politique Nationale Genre*, (PNG) 2008, pp24- 25

CONCLUSION GENERALE :

Au terme de ce parcours, qui, on l'espère, n'est qu'une étape dans la recherche du phénomène de sous-représentation féminine dans les instances des partis politiques nigériens, nous avons peut-être seulement plus appris sur la complexité du problème que véritablement qu'apporté des éléments de réponse. Les lacunes du chercheur et les imperfections de son exposé rendent encore plus ardue l'explication et/ou la compréhension du fait social étudié. Ainsi, cette étude nous a permis de comprendre que cette problématique est tout à fait d'actualité et que les Etats eux-mêmes en font un des axes majeurs de leur politique de développement. A l'instar de nombre de pays africains, le Niger s'efforce d'asseoir une législation susceptible de corriger les inégalités et inéquités de genre. Ceci pour donner tous leurs droits aux hommes et aux femmes, en vue d'un bien-être communautaire et national commun. Il ne s'agira plus alors de confiner la femme à des rôles de production et de reproduction, mais d'en faire à la fois une citoyenne entière, au même niveau d'égalité sociale que les hommes en matière de responsabilité et de prise de décision. Mais, la volonté politique seule semble ne pas suffire au regard des résistances et contraintes qui se font jour ici et là, venant notamment des associations confessionnelles et des chefferies traditionnelles. Egalement, les structures modernes que sont les partis politiques et les associations de la société civile ne font pas elles-mêmes montre de respect de l'équité de genre dans la composition de leurs bureaux, les femmes et jeunes filles étant toujours reléguées à des postes subalternes.

En effet, l'égalité des chances et la possibilité pour tous de vivre en jouissant des mêmes droits sont largement devenues un impératif favorisant une coexistence harmonieuse entre les êtres humains dans ce contexte de mondialisation et de partage des ressources de l'humanité. Or, la réalisation de cette étude nous a permis de remarquer que dans la sphère politique en particulier, au Niger, malgré la ratification par l'Etat des conventions internationales qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (CEDEF, CDE), l'élaboration d'une Politique nationale genre (PNG) et des dispositions constitutionnelles qui vont dans le sens de cette égalité des chances, les rapports sociaux de genre présentent des disparités significatives en faveur des hommes. En effet, la synthèse des données écrites et orales collectées sur le terrain a fait ressortir que la question de la représentation politique de la femme est souvent vue sous le prisme étroit voire réducteur du poids de la tradition, de l'impact de la colonisation, de la nature humaine, de la faiblesse des dispositifs institutionnels de contrainte notamment. Ce sont là autant de raisons avancées pour

expliquer scientifiquement l'exclusion des femmes ou alors pour leur denier la jouissance pleine et entière de leurs droits au même titre que les hommes. Très rarement, l'action sociale est mise en exergue, alors même que pensons-nous, il doit y avoir de « bonnes raisons » comme dirait Boudon, pour qu'une telle discrimination perdure non seulement au sein des instances de décision des partis politiques, mais dans de nombreux lieux de pouvoir également. Sans minorer l'impact des pesanteurs sociologiques, il faut certainement se rendre à l'évidence que l'idéologie au sens Boudon, c'est-à-dire un univers de représentations, idées et croyances fragiles, douteuses ou fausses empêche de voir que de vrais mobiles et intérêts sont en jeu et que les acteurs sociaux s'investissent dans des stratégies concrètes pour les satisfaire, tant qu'ils disposent d'une certaine autonomie d'action. Notre recherche a notamment fait ressortir cette dimension de l'autonomie de l'acteur politique et des stratégies qu'il initie pour disqualifier les femmes relativement à l'accès aux instances décisionnelles des partis politiques considérés. On peut en effet affirmer qu'au Niger, la détention de postes décisionnels dans les partis politiques procure outre l'influence, le prestige et surtout des prébendes, de sorte que les trois quarts au moins de leurs occupants au MNSD et au PNDS s'investissent, individuellement afin de pouvoir conserver, ou mieux, acquérir de meilleures responsabilités ; à cette fin, forts de leur connaissance des rouages du parti, ils font revêtir d'un caractère androcentrique à la fois les profils et les attributions des postes, de manière à dissuader voire à disqualifier les femmes, même politisées ou populaires de la compétition. Etant donné l'affluence pour ces postes stratégiques, il s'ensuit des effets pervers : du fait des effets d'agrégation, les femmes en paient le prix et ne trouvent plus que des postes de moindre importance à prendre ou à se disputer entre elles. Les effets de disposition culturelle et idéologique relativement au statut de la femme au Niger paraissent encore largement légitimer cette quête de positions élevées. Notre seconde hypothèse paraît tout aussi confirmée étant donné que les résultats ont montré Les femmes candidates au MNSD et au PNDS paraissent elles-mêmes peu ambitieuses, en se contentant de convoiter davantage les postes électifs exigeant à la fois une moindre exposition au public et une charge restreinte de travail, de manière d'une part à ménager leur vie conjugale, d'autre part à disposer du temps libre pour les tâches domestiques familiales. Elles ne sont pas moins en butte à des effets de disposition idéologique confortant un fort conservatisme social, plaçant la femme en bas de l'échelle sociale.

Beaucoup reste à dire certainement sur cette problématique et nous ne prétendons pas avoir épuisé ici la réflexion. Il importe tout d'abord de dégager la palette de toutes les stratégies déployées par les différents acteurs et actrices, les types d'effets pervers produits par

l'investissement par les hommes et les femmes du champ politique ainsi que l'éventail des « bonnes raisons » justifiant en particulier l'exclusion de la femme. La recherche doit donc se poursuivre pour connaître davantage ces différents niveaux de la représentation et singulièrement aussi s'interroger sur la portée et les limites des stratégies féminines de positionnement institutionnel, au-delà même des partis politiques, afin que la gent féminine compte significativement à tous les niveaux du processus de prises de décisions. C'est peut-être dans ce sens que doit désormais s'orienter la recherche sur un phénomène social impliquant profondément l'avenir de l'homme et de la femme.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

I-OUVRAGES GENERAUX

- Baud, S., Weber F., Guide de l'enquête de terrain, édition Découverte, Paris, 200

- Blanchet A., Gotman A., l'enquête et ses méthodes : l'entretien, éd. Armand Colin, 2007.

- Boudon R., L'inégalité des chances, PUF, 1973

- Boudon R., Effets pervers et ordre social, Puf, 1977, Paris

- Boudon, R., La place du désordre. Critique des théories du changement social, Puf, 1984, Paris - Boudon R., L'idéologie ou l'origine des idées reçues, Fayard, 1986, Paris

- Boudon R., L'art de se persuader des idées fragiles, douteuses ou fausses, Fayard, 1990, Paris

- Boudon R., Bourricaud, F., Dictionnaire critique de la sociologie, PUF, 7^e édition, 2006

- Bourdieu P., Le sens pratique 1980

- Bourdieu P. La domination masculine, Paris, Seuil, 1998

- Crozier M., Friedberg, E., L'acteur et le système, éd. Seuil, Paris, 1977.

- Durand J.P., et Weil R., sociologie contemporaine, édition Vigot, 2002

- Grawitz M., Lexique des sciences sociales, 8^e édition, 2004, Dalloz

- Montoussé M., Renouard G., Les 100 fiches pour comprendre la sociologie, 3^e édition, 2006, France

- N'da P., initiation méthodique à la recherche en sciences sociales et en éducation, édition, PUCI, 1992

-Quivy R., Campenhoudt L.V., Manuel de recherche en sciences sociales, 3^e édition Dunod, 2006, Belgique

-Touraine A., sociologie de l'action, éd. Seuil, France, 2000

-Weber M., le savant et le politique, édition Plon, collection 10/18,1980

II - OUVRAGES SPECIFIQUES :

-Bard Ch. et al. Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir, éd. de la Matinière, 2004, France.

-Derville G., Pionchon S. la femme invisible sur l'imaginaire du pouvoir politique, France, 2005

-Turshen M., Twagiramariya C., Ce que les femmes font en temps de guerre: guerre et conflit en Afrique, édition Harmattan, 2001

- Désalmand P., l'émancipation de la femme en Afrique et dans le reste du monde, Nouvelles Editions Africaines, Abidjan- Dakar, 1977

- Hamani, A., les femmes et la politique au Niger, éd. Harmattan, Paris 200

-Sarr, F. et al. ; Luttes politiques et résistances féminines en Afrique : néo libéralisme et condition de la femme, édition Panafrika, Dakar 2007

III– ARTICLES, THESES ET MEMOIRES :

- Bâ S., l'implication de femmes dans les projets de société islamique : le cas des militantes de l'Association des Elèves et Etudiants musulmans du Sénégal (AEEMS), Dakar, 2008, mémoire de maîtrise

-Le Doaré H., Du pouvoir politique et poétique : schéma d'un raisonnement, http://www.cain.info/article.php?ID_Revue , 2003, p 4

-Mani Orté B., le militantisme au féminin : les Amazones du MNSD Nassara, Niamey, 1995, mémoire de maîtrise, Université de Niamey

-Rykman H., femmes et exclusion multiple et inclusion difficile : http://www.iteco.be/article.php3?id_artic 58

-Soumana H., élite féminine et conscience de classe au Niger : cas de la Coordination des Organisations non gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN), Niamey, Niger, 1995, mémoire de maîtrise, Université de Niamey

-Touré, M., femme, genre et initiatives de développement en Afrique subsaharienne : théories et pratiques, Lille, 2004, thèse de Doctorat, 497p

IV – RAPPORTS ET DOCUMENTS :

-Care International, Niger, Etude sur la Gouvernance locale et les femmes. L'Impact des décisions des élus locaux sur les femmes, Niamey, 2006.

-IPAO Niger, <http://www.panos-ao.org>.

-NDI, Promotion politiques des femmes au Niger : obstacles et stratégies, (rapport forum), 2003,

-Ministère de la PF/E, Document de Politique Nationale Genre, 2009

-Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre les Grandes Endémies, Plan de Développement Sanitaire (PDS), 2005- 2009

-Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Politique Nationale Genre, 2008- 2018

-ONG SongES Niger, Quelle formation genre pour quelle publique cible ? (Communication), 2004

-Raveau, F. *cours D.EA.124 (comptabilité, décision, contrôle)* Université Paris IX

-Rocare- Niger, genre et enseignement supérieur au Niger (rapport d'étude), 2006

-Statuts et règlements intérieurs (partis MNSD, PNDS)

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1-2
PREMIERE PARTIE.....	3-29
CHAPITRE I CADRE THEORIQUE.....	4-25
1.1. Revue de la littérature.....	4-11
1.2. PROBLEMATIQUE.....	12-15
1.3. Objectifs de la recherche.....	16
3.1. Objectif principal.....	16
1.3.1. Objectif principal.....	16
1.3.2. Objectif spécifique 1	16
1.3.3. Objectif spécifique 2	16
1.4. Les hypothèses du travail.....	16-17
1.4.1. Hypothèse principale.....	17
1.4.2. Hypothèse spécifique.....	17
1.5. Justification du sujet.....	17
1.6. Définition de certains en rapport avec notre sujet.....	17-20
1.7. Cadre conceptuel.....	20
1.8. Concept opératoire.....	21-22
1.9. Modèle théorique.....	22
1.9.1. Le modèle Boudonien.....	22-25
CHAPITRE II. CADRE METHODOLOGIQUE.....	26-29
2.1. Les techniques de recherche utilisées.....	26
2.1.1. Le questionnaire	26
2.1.2. Le guide d'entretien.....	26
2.2. L'échantillon.....	27
2.3. L'échantillonnage.....	28
2.4. Les sources d'informations.....	28-29

2.5. Le déroulement de l'enquête de terrain.....	29
2.6. Les difficultés rencontrées.....	29

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....30-46

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....31-46

3.1. Présentation des résultats de l'enquête.....31

3.1.1. Identification.....31

3.1.2. Les raisons d'adhésion au parti.....34

3.1.1.3. Les rapports genre dans les partis politiques..... 35-36

CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....42

4.1.1. Les obstacles pour l'accès des femmes aux postes de décision.....42-45

4.2. La vision des hommes par rapport à la question de représentativité des femmes dans les instances de décision des partis politiques (MNSD, PNDS) au Niger.
.....45-46

Conclusion générale.....47-49

Bibliographie.....50-53

ANNEXES

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE I

Guide d'entretien destiné à quelques responsables politiques (hommes)

Ces guides d'entretien seront divisés en thèmes et sous thèmes.

I. Identification.

1. Age.....
2. Niveau d'étude.....
3. Année d'adhésion.....
4. Responsabilité occupée dans le parti.....
5. Situation matrimoniale.....

II. Les rapports de genre dans le parti politique.

6. Comment se traduisent les relations entre les hommes les femmes au sein du parti ?

.....

.....

.....

.....

7. Quelle est le niveau de participation des hommes et des femmes dans le parti politique ?

.....

.....

.....

.....

8. Comment évoluent les questions d'égalité des sexes dans votre parti ?

.....

.....

.....

.....

.....

9. Selon vous, quels sont les obstacles qui empêchent aux femmes l'accès aux instances suprêmes de décision au sein des partis politiques au Niger ?

.....
.....
.....
.....
.....

10. Quelle est votre position par rapport aux mouvements féminins qui se battent pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

.....
.....
.....
.....

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE II

Guide d'entretien pour les femmes leaders (députés et ministres).

I. Identification.

1. Age.....
.....
2. Niveau d'étude.....
3. Année d'adhésion.....
4. Responsabilité occupée dans le parti.....
5. Situation matrimoniale.....
..

II. Situation au niveau du parti.

6. Comment êtes vous devenue membre de ce parti ?
.....
.....
.....
7. Quelle est l'attitude des hommes face aux femmes au sein du parti ?
.....
.....
.....
8. Quels sont les rapports des femmes entre elles ?
.....
.....
.....
.....
9. Comment évoluent les questions d'égalité des sexes dans votre parti ?

.....
.....
.....
.....

10. Quelles sont les obstacles pour l'accès des femmes aux postes décisionnels ?

.....
.....
.....
.....

III. Les rapports genre dans les partis politiques.

11. Ya - t- il des tâches spécifiques aux hommes ?

.....
.....
.....

11. Ya - t- il des tâches spécifiques aux femmes ?

.....
.....
.....
.....

12. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez à cause de la politique ?

.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE III

Questionnaire pour les femmes membres des bureaux politiques.

I. Identification.

1. Age.....
2. Niveau d'étude.....
3. Année d'adhésion.....
4. Responsabilité occupée dans le parti.....
5. Situation matrimoniale.....

II. Les raisons d'adhésion au parti.

6. Comment êtes vous devenue membre de ce parti ?

- Par le biais d'un (e) ami (e)
- Par votre conjoint
- Les parents
- Via un meeting politique
- Autre à préciser.

7. Pourquoi avez-vous adhéré à ce parti ?

.....

.....

.....

III. Au niveau du bureau politique.

8. Occupez vous une responsabilité dans le bureau politique ?

- Oui

- Non

Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....
.....

9. Quels critères les femmes doivent- elles remplir pour accéder aux postes de responsabilité ?

.....
.....
.....
.....

10. y'a –t-il des postes auxquels les femmes ne doivent pas prétendre ?

- oui
- non
- si oui, lesquels ?

.....
.....

Et pourquoi selon vous ?

.....
.....
.....

11. Quel est le poste le plus élevé occupé par une femme ?

.....
.....

12. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la sphère publique à cause de la politique?

.....
.....
.....
.....